



Rapport d'activité **2024**



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCE



Joël Fourmy
Président de CMA France

L'année 2024 s'est tenue une fois encore dans un contexte difficile, que ce soit du point de vue économique, politique ou encore climatique.

Tout au long de l'année, dans chaque territoire, le réseau des CMA a joué son rôle de partenaire économique de premier plan et d'acteur du dernier kilomètre. Il a mis son expertise au service de tous ses publics : artisans, créateurs-repreneurs, apprentis et collectivités territoriales.

Durant cette année, le réseau s'est particulièrement concentré sur deux sujets majeurs :

- > Sa transformation baptisée « CAP 2027 ! »
- > Et le maintien de sa capacité à former en proximité à tous les métiers de l'artisanat.

Ces dernières années, le contexte dans lequel évolue notre réseau a profondément muté et les contraintes budgétaires que nous subissons sont de plus en plus fortes. Malgré une situation saine et un endettement limité, la baisse de nos ressources entraîne inéluctablement un effet ciseau à très court terme.

Parce que le statu quo n'est pas une option, nous avons immédiatement réagi et choisi d'être les acteurs de notre transformation.

Au travers d'un plan stratégique et d'un plan de transformation, nous nous sommes fixés des objectifs de développement clairs et ambitieux, avec la volonté affichée de retrouver des marges de manœuvre, tout en maintenant nos deux fondamentaux que sont la formation et le développement économique.

Les efforts collectifs effectués pour définir de nouvelles façons de travailler ensemble (mutualisation, harmonisation...) et prendre de nouvelles orientations stratégiques (parcours clients...) ont d'ores et déjà permis de premiers résultats encourageants. Ces efforts, sans précédent, doivent se poursuivre car à travers cette démarche notre but est d'apporter une réponse sur mesure aux besoins des artisans et de répondre aux demandes croissantes de publics de plus en plus diversifiés.

En 2024, le réseau a également poursuivi sa mobilisation sur la question du financement de l'apprentissage pour conserver sa capacité à dispenser des formations de qualité, en proximité et à tous les métiers de l'artisanat.

Que ce soit lors de mes rencontres avec le gouvernement ou avec les parlementaires, j'ai rappelé les propositions concrètes du réseau et insisté

sur la nécessité de cibler les NPEC encore davantage selon deux critères : là où les formations produisent la plus grande valeur ajoutée en matière d'insertion dans l'emploi (niveaux 3 et 4) et là où les besoins sont prioritaires (métiers en tension).

L'enjeu pour notre réseau étant de pouvoir répondre à la fois aux attentes d'une jeune génération démontrant un intérêt grandissant pour nos métiers et aux problématiques de recrutement des chefs d'entreprise artisanale qui cherchent à se développer mais aussi à transmettre leur entreprise.

Ces piliers que sont la formation et le développement économique sont l'ADN de notre action quotidienne. Notre volonté de nous transformer et de maintenir notre capacité à former démontrent que notre réseau est plus que jamais tourné vers l'avenir ; avec l'ambition de s'inscrire dans le temps long, pour proposer toujours plus de performance à ses clients, actuels ou futurs.

C'est le sens de notre engagement et c'est pour cela que nous sommes les artisans de la nouvelle économie, là pour faire battre le cœur de la France !



**NOUS SOMMES LES
ARTISANS DE LA
NOUVELLE
ÉCONOMIE, LÀ POUR
FAIRE BATTRE LE
COEUR DE LA
FRANCE !.**



Sommaire

1

CMA France **en action(s)**

- Présentation de CMA France et du réseau ➤ 8
- Affaires publiques et relations institutionnelles ➤ 9

2

Mise **en lumière**

- Les événements ➤ 19
- La communication ➤ 22
- CMA France en ligne ➤ 26
- La presse et les médias ➤ 27

3

Les chantiers de l'année

- Action du réseau en faveur de la régulation du financement de l'apprentissage ➤ 31
- Organisation de la première Conférence sociale ➤ 33

4

Horizons **connectés**

- Le numérique ➤ 35
- L'appui au réseau et à la performance ➤ 37

5

Artisans de la **nouvelle économie**

- Économie ➤ 43
- Formation ➤ 48
- Métiers d'art ➤ 53
- CMA International ➤ 55

6

Équilibre et **transparence**

- Les ressources ➤ 59
- Le dialogue social et les instances paritaires ➤ 60
- Au service des élus et des collaborateurs du réseau ➤ 62

7

Les forces **internes**

- CMA France de l'intérieur ➤ 67
- La gouvernance ➤ 68





1

CMA France
en action(s)

**Présentation de CMA France
et du réseau**

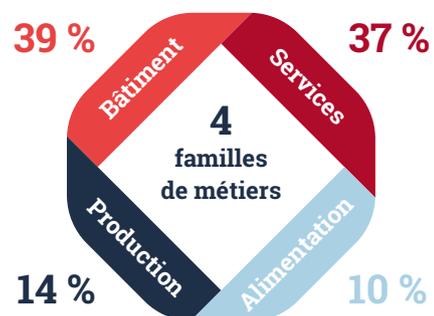
➤ 8

**Affaires publiques
et relations institutionnelles**

➤ 9

L'artisanat en quelques chiffres clés

L'artisanat, première entreprise de France



➤ **2 300 000**
entreprises
artisanales

➤ **25 %**
sont des femmes

➤ **3,1 M**
d'actifs

➤ **403 Mds**
d'euros de chiffre
d'affaires

L'offre de formation des CMA

➤ **130 000**
chefs d'entreprise
suivent, chaque année,
une formation continue

➤ **112 000**
apprentis formés
chaque année dans
nos 147 CFA

➤ **80 %**
des apprentis de nos CFA trouvent
un emploi dans les 7 mois

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

➤ **21**
établissements publics
dans toute la France

1 établissement national
2 CMA de droit local
18 établissements
de région, dont
5 ultra-marins

➤ **11 000**
collaborateurs
au service des artisans

➤ **2 500**
élus

➤ **147**
centres de formation

➤ **166 308**
porteurs de projet
de création ou de reprise
d'entreprises informés

➤ **94 000**
entreprises visitées

➤ **1 200**
actions
d'accompagnement
des collectivités

Présentation de CMA France et du réseau

Le réseau des CMA, ce sont 13 établissements publics administratifs régionaux métropolitains, 2 chambres de droit local – en Alsace et en Moselle – 5 établissements publics administratifs régionaux en Outre-mer et un établissement public administratif national. Le réseau est présent sur l'ensemble du territoire national métropolitain et ultra-marin.

Après la décision en 2023 de mettre en place un plan de restructuration rendu nécessaire par la ligne baissière du plafond de taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat qui lui est reversé par l'état, le réseau des CMA a consacré une grande partie de l'année 2024 à la mise en oeuvre du plan stratégique "CAP 2027 !" avec pour objectif d'arriver à horizon 2027 à inverser la trajectoire budgétaire en se réinventant.

Organisé en chantiers pilotés par des Secrétaires généraux et associant des femmes et des hommes du réseau, "CAP 2027 !" a commencé dès la fin de l'année à porter ses fruits grâce à une réorganisation d'une ampleur jamais vue dans le réseau des CMA.



Affaires publiques et relations institutionnelles

Au niveau national, l'année 2024 a été marquée sur le plan politique par les nominations de trois Premiers ministres, une dissolution qui a conduit au renouvellement en juillet de l'Assemblée nationale et l'adoption d'une motion de censure en décembre. Dans ce contexte incertain, aggravé par l'alerte sur le niveau des déficits publics, CMA France s'est mobilisée auprès des principaux responsables publics pour demander la stabilité et une visibilité pour les entreprises artisanales, et pour maintenir la dynamique de l'apprentissage dans l'artisanat, si essentiel au renouvellement des générations dans le secteur d'une part, et à l'activité économique des territoires, d'autre part.

Réguler le financement de l'apprentissage en préservant l'outil de formation du réseau CMA la filière artisanale

Poursuivant l'action engagée en 2023, CMA France a continué à demander en 2024 que soient établies rapidement de nouvelles modalités de calcul des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC) qui prennent en compte les réalités pédagogiques de l'apprentissage dans l'artisanat et les besoins d'investissement des centres CMA Formation tout en limitant les effets d'aubaine constatés dans l'enseignement supérieur.

Joël FOURNY, Président de CMA France,
et Carole DELGA, Présidente de Régions de France -
16 janvier 2024

CMA France a travaillé avec Régions de France pour aboutir à une prise de position commune qui a été rendue publique. Si la concertation ne s'est ouverte qu'à la fin de l'année 2024, les interventions de CMA France auprès des Parlementaires ont cependant contribué à des premières avancées lors de la loi de finances pour 2025, qui dans la version adoptée contient une obligation de prise en charge d'une partie du NPEC par les entreprises pour les formations dans le supérieur et la possibilité d'une modulation concernant les formations à distance.

Sur le sujet de l'aide aux employeurs d'apprentis, également soumise aux restrictions budgétaires, CMA France a poussé, auprès du Gouvernement et des Parlementaires, le maintien de l'aide à 6 000 euros pour les entreprises artisanales, mais aussi le ciblage de l'aide là où elle est la plus utile et la plus efficace pour répondre aux objectifs d'insertion professionnelle des jeunes et aux besoins de recrutement des entreprises.



Dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Travail et emploi », CMA France a demandé le maintien d'une aide à six mille euros pour les niveaux 3 et 4 de formation, dans les entreprises de moins de deux cent cinquante salariés - à défaut, de moins de cinquante salariés -, l'effort budgétaire devant avant tout porter sur les plus grandes entreprises et les formations de l'enseignement supérieur pour lesquelles la plus-value de l'apprentissage n'est pas avérée.



Joël FOURNY, Président de CMA France,
et Astrid PANOSYAN-BOUVET, Ministre chargée du Travail
et de l'Emploi - 14 novembre 2024



Joël FOURNY, Président de CMA France,
et Laurent SAINT-MARTIN, Ministre du Budget et des
Comptes publics - 14 novembre 2024





Le projet de loi de finances pour 2025 à nouveau un enjeu pour le réseau CMA

La discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 s'inscrivait dans un moment important pour le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Le plan de transformation « CAP 2027 ! », adopté par l'Assemblée générale de CMA France en mai 2024, repose en effet sur les perspectives financières tracées par l'accord intervenu en 2023 entre l'Etat et CMA France, qui actait une trajectoire à la baisse entre 2023 et 2027 avec un lissage, pour les quatre lois de finances de 2024 à 2027,



Joël FOURNY, Président de CMA France, et Jean-François HUSSON, Rapporteur général de la commission des finances du Sénat - 19 novembre 2024



Joël FOURNY, Président de CMA France, et Stéphane LENORMAND, Président du groupe LIOT, et des Députés membres de ce groupe, à l'Assemblée nationale - 16 octobre 2024

de la baisse du plafond de la taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat (TFCMA).

Le projet de loi de finances initial, déposé par le Gouvernement, en s'écartant sensiblement de cette trajectoire en 2025 et en fixant une baisse plus importante que celle attendue, était de nature à remettre en cause le travail engagé par les élus et les collaborateurs du réseau, dans le cadre de « CAP 2027 ! ».

CMA France a donc défendu, auprès de Matignon et de Bercy mais aussi auprès des Députés et des Sénateurs, l'exigence de visibilité et de prévisibilité sur l'évolution du financement public du réseau. CMA France a été entendue par les Députés et les Sénateurs, de la majorité comme de l'opposition, qui ont déposé puis adopté des amendements relevant le plafond de la TFCMA mais aussi par le Gouvernement qui s'est rallié à notre position lors de l'examen du PLF au Sénat. Le Parlement et le Gouvernement ont été sensibles aux arguments invoquant la nécessaire visibilité financière pour permettre au réseau de mener à terme sa transformation tout en renforçant la qualité de son accompagnement auprès des artisans.



Joël FOURNY, Président de CMA France, et Mathieu DARNAUD, Président du groupe LR au Sénat - 6 novembre 2024



Joël FOURNY, Président de CMA France, et Antoine ARMAND, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - 10 octobre 2024

En 2024, CMA France a été auditionnée - ou a transmis une contribution écrite - à la demande de plusieurs missions parlementaires de différentes commissions et délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin d'apporter des éléments d'analyse et proposer des évolutions législatives ou réglementaires sur les thèmes suivants :

- > Les entreprises face à la pénurie de foncier économique ;
- > Le financement de l'entreprise de demain ;
- > Les dépenses fiscales et budgétaires en matière de formation professionnelle ;
- > La simplification de la vie économique.



Joël FOURNY, Président de CMA France, et Stéphane TRAVERT, Président de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale - 11 avril 2024

Répertoire des représentants d'intérêts auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

En 2024, sur le site de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), CMA France a publié ses actions de représentation d'intérêts effectuées en 2023 et a informé les CMA de leurs obligations.

Au niveau européen, CMA France a suivi directement les travaux de la Commission européenne et du Parlement européen, mais également via son appartenance à l'organisation de défense des PME européennes, SMEunited.

En raison des élections européennes du 9 juin 2024, l'activité des institutions européennes s'est interrompue très tôt dans l'année et n'a repris qu'après l'installation du nouveau Parlement et de la nouvelle Commission en fin d'année 2024. CMA France en a profité pour travailler sa relation, à la fois avec SMEunited, mais aussi avec ses homologues de la Zentralverband des Deutschen Handwerks (ZDH) et de la Confartigianato Imprese avec lesquels elle forme le « Trio » et partage une même vision du secteur de l'artisanat en tant que filière à part entière, avec ses spécificités qui la distinguent des autres entreprises.

CMA France a sensibilisé à différentes reprises des Eurodéputés français sur les sujets de la simplification des normes et de la prise en compte des spécificités de la filière artisanale en Europe.

En prévision du Conseil européen sur la compétitivité du 8 février, le Président de CMA France a adressé un courrier au Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne pour

demander l'ajout d'un paragraphe aux conclusions du Conseil sur l'application du principe « Think Small First ». Cette action s'est faite en lien avec SMEunited, comme avec d'autres organisations européennes de défense de l'artisanat et des TPE/PME, qui ont exprimé simultanément la même demande auprès de leurs représentations nationales à Bruxelles.

Joël FOURNY, Président de CMA France, à Munich le 28 février 2024, avec plusieurs de ses homologues européens parmi lesquels les Présidents Jörg DITTRICH de la ZDH, Marco GRANELLI de la Confartigianato Imprese et Petri SALMINEN de SMEunited

Conférence européenne de l'artisanat à Munich (28 février 2024)

Considérant le moment venu d'instaurer en Europe une véritable politique européenne à destination du secteur de l'artisanat, CMA France était présente aux côtés de la ZDH et avec plusieurs autres organisations européennes représentatives du secteur de l'artisanat, à Munich le 28 février, à l'occasion de la Foire internationale de l'artisanat. Une déclaration commune à destination des futurs décideurs européens issus des élections du 9 juin 2024 a été signée. L'objectif était de porter collectivement un même message en Europe : « Une entreprise artisanale n'est pas une entreprise comme les autres, un artisan n'est pas seulement un chef d'entreprise ». Ce message et la déclaration commune de Munich ont été relayés par CMA France auprès du Gouvernement français.



Livre blanc - Élections européennes du 9 juin 2024

Durant la campagne des élections européennes du 9 juin 2024, CMA France a adressé aux candidats têtes de liste un Livre blanc intitulé : « Pour une politique européenne de l'artisanat ». Il présente les priorités et les propositions concrètes du réseau des CMA en faveur des entreprises artisanales en direction des institutions européennes autour de cinq thèmes principaux :

- > Garantir un traitement équitable entre les entreprises en Europe ;
- > Permettre un développement équilibré et maîtrisé des territoires ;
- > Faire de l'apprentissage une filière d'excellence en misant sur la mobilité internationale des apprentis ;
- > Prendre part à la transition écologique grâce à l'économie circulaire ;
- > Permettre à l'artisan de se reconnaître dans l'innovation.

A l'issue des élections, ce même Livre blanc a été adressé par le Président de CMA France à plusieurs Eurodéputés français élus ou réélus, ainsi qu'à la Commission européenne et à plusieurs organisations de défense de l'artisanat en Europe, comme SMEUnited, la ZDH, la Confartigianato Imprese.

Conseil d'administration de SMEUnited - 12 décembre 2024

Le Président et le Directeur général de CMA France ont participé, à Rome au mois de décembre, au conseil d'administration et à l'assemblée générale de SMEUnited. Ces réunions ont permis d'échanger sur les enjeux de la nouvelle Commission européenne, récemment nommée : simplification des normes, allégations environnementales, Pacte vert, gestion des déchets, finance durable, TVA et numérique, ou encore les normes de reporting volontaire pour les PME, le devoir de diligence et les retards de paiement.



Joël FOURNY, Président de CMA France, Julien GONDARD, Directeur général de CMA France, lors du Conseil d'administration de SMEUnited à Rome en décembre 2024

Rencontres bilatérales ou en format « Trio » avec la ZDH et la Confartigianato Imprese

En marge des réunions de SMEUnited à Bruxelles et à Rome ou encore de la Foire internationale de l'artisanat de Munich, le Président de CMA France s'est entretenu avec ses homologues de la Confartigianato Imprese et de la ZDH dans le but de renforcer leur coopération et de défendre l'artisanat d'une même voix. Ils partagent le même objectif : peser ensemble au sein de SMEUnited et auprès des institutions européennes. Leurs échanges ont aussi porté sur le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'enjeu pour l'artisanat du recours à l'immigration légale, les défis de l'apprentissage et de la formation des jeunes.



Rencontre bilatérale entre Marco GRANELLI, Président de la Confartigianato Imprese, et Joël FOURNY, Président de CMA France - 13 juin 2024



Rencontre bilatérale à Bruxelles le 13 juin entre le Président de la ZDH, Jorg DITTRICH, et le Président de CMA France, Joël FOURNY - 13 juin 2024

Small Business Standars (SBS)

Les 9 et 10 décembre 2024, le Président des CMA France a accueilli à Paris le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de SBS, l'organisation européenne qui défend les intérêts des PME dans le processus de normalisation au niveau européen avec, à ses côtés, Gérard BOBIER, représentant de CMA France et Vice-président de SBS. A cette occasion, le Président de CMA France a rappelé l'importance de l'intégration des normes européennes dans les activités des artisans.



Rencontre entre Joël FOURNY, Président de CMA France, Gunilla ALMGREN, Présidente de SBS, Gérard BOBIER, Vice-président de SBS, et Maitane OLABARRIA UZQUIANO, Directrice générale de SBS - 10 décembre 2024



2

Mise en lumière

- Les événements > 19
- La communication > 22
- CMA France en ligne > 26
- La presse et les médias > 27

Les événements

Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

Le réseau CMA Formation se mobilise pour promouvoir ses métiers et ses formations auprès des jeunes.

Journées Portes Ouvertes, visites d'entreprises, échanges avec des formateurs, des artisans et des apprentis... : du 26 janvier au 2 février 2024, les 147 centres CMA Formation se sont mobilisés pour susciter des vocations. A travers les nombreux événements organisés dans le cadre de la « Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat », le réseau des CMA a pour ambition de faire connaître les métiers de l'artisanat et les formations en alternance proposées par ses établissements sur tous les territoires. L'occasion également de mettre en lumière l'action quotidienne des CMA en faveur de l'apprentissage, maillon essentiel du secteur de l'artisanat, et de promouvoir ses nombreux atouts.

En 2024, l'événement, sous l'accroche « L'artisanat forme et recrute ! », a connu un beau succès avec l'organisation de près de 200 événements. Il s'est appuyé sur un kit de communication complet et un plan média qui a permis de sensibiliser plus de 12 millions de personnes.

Le renouvellement de l'étude #MoiJeune, menée avec 20 Minutes et OpinionWay, a confirmé l'engouement autour de l'apprentissage et de l'artisanat. Les jeunes sont 86 % à avoir une bonne image de l'apprentissage, dont 32 % une très bonne image, ce qui démontre la force d'attraction de cette formation. Cette image très positive est due au sentiment que l'apprentissage prépare bien à la vie professionnelle pour 89 % des jeunes et permet,

selon 81 % d'entre eux, de faciliter l'accès à l'emploi. Ils sont même 90 % à vouloir que l'apprentissage soit mieux valorisé dans notre société. Le lien privilégié avec une jeune génération en quête de sens et d'épanouissement se confirme.

Mars 2024 : les CMA poursuivent leur mobilisation pour informer et orienter à grande échelle lors de leurs Journées Portes Ouvertes

Pour la première fois, le réseau des CMA s'est mobilisé un mois complet pour organiser le « Mois de l'orientation » et guider les jeunes et leurs parents vers l'apprentissage dans l'artisanat.

A cette occasion, le réseau CMA Formation, ses formateurs et ses apprentis se sont rassemblés pour informer les jeunes collégiens et lycéens, mais aussi leurs familles et les candidats à la reconversion professionnelle dans l'artisanat sur les métiers et les formations proposées du CAP au Bac+3. Une initiative bienvenue dans un contexte où de nombreuses entreprises artisanales sont à reprendre - environ trois cent mille entreprises dans les dix prochaines années -, où l'emploi y est dynamique et où les futurs apprenants sont friands d'information pour leur orientation.

Au total, ce sont près d'une centaine d'opérations qui ont été organisées en local par le réseau. Comme pour la Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat, l'événement s'est appuyé sur un kit de communication et un plan média digital. Une communication qui a permis d'être vue et entendue par près de 2 millions de personnes.

DU 26 JANVIER
AU 2 FÉVRIER 2024

Semaine
de l'Apprentissage
dans l'Artisanat





« Madame Artisanat » : 6 lauréates, Ambassadrices de l'artisanat

Après quatre éditions réussies, l'édition 2024 des Trophées « Madame Artisanat » a battu les records de participation avec plus de cinq cent soixante-dix dossiers présentés au jury national. Lors de la remise des Trophées, les échanges et les témoignages sont venus confirmer le besoin constant de mettre en valeur des femmes ambitieuses avec de belles aventures entrepreneuriales pour inspirer et susciter des vocations auprès des jeunes femmes.

Six femmes engagées, cheffes d'entreprise et apprentie ont été distinguées pour leur parcours singulier, leurs compétences, leur savoir-faire d'exception.

La soirée a été animée par Nathalie Schraen-Guirma, marraine du prix et le réseau des CMA a pu compter sur le soutien de ses partenaires, AXA France, et le réseau Bouge ta boîte pour la remise des distinctions aux lauréates présentes.



WorldSkills Lyon 2024

Compétitions WorldSkills

Le réseau des CMA participe activement tous les ans à la compétition WorldSkills en sensibilisant, en invitant les apprentis à s'inscrire et en les préparant aux épreuves régionales, nationales, européennes voire mondiales pour ceux qui auront réussi à franchir les étapes les unes après les autres. Les CMA relaient largement les différentes communications de l'organisation WorldSkills France, se faisant les Ambassadrices auprès des jeunes.

En 2024, la France a organisé à Lyon, du 10 au 15 septembre, la 47e Compétition Mondiale des Métiers WorldSkills.





Plateau de l'émission « Les Grandes Gueules RMC » avec la participation du Président de CMA France - 9 novembre 2024

Pour valoriser les jeunes issus du réseau CMA, une web-série "WorldSkills 2024 : en route vers la compétition internationale" a été diffusée tout au long de l'année en suivant notamment les différents temps forts (regroupements collectifs, compétitions etc.). Toutes les vidéos sont disponibles sur YouTube.

Le réseau des CMA a pu réaffirmer son engagement en faveur de la promotion des métiers de l'artisanat et de l'excellence au sein d'un Pavillon France en soutenant les jeunes compétiteurs du réseau CMA Formation engagés dans la compétition mais aussi promouvoir la formation par apprentissage dans les métiers de l'artisanat auprès des jeunes scolaires venus en visite pendant les quatre jours de compétition.

Des outils d'aide à la décision et des kits pédagogiques adaptés au jeune public ont été mis à disposition, des démonstrations d'outils innovants dans le domaine de l'artisanat ont été proposées.

Les conseillers de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes étaient présents pour échanger et répondre aux questions du grand public tout au long de cet événement.

Côté compétition, l'équipe de France s'est classée troisième, six jeunes du réseau CMA Formation ont été médaillés.

Salon MIF Expo 2024 : une présence renouvelée et forte du réseau des CMA avec le Village de l'Artisanat !

Pour cette édition 2024, qui s'est tenue du 8 au 11 novembre, CMA France et l'ensemble du réseau des CMA ont une nouvelle fois affirmé leur engagement en faveur de l'artisanat en déployant un dispositif d'envergure. Grâce à une présence renforcée, le réseau des CMA a occupé le plus grand stand du Salon, au sein du "Village de l'Artisanat", réunissant deux cent vingt entreprises sur une superficie de 2 000 m². La participation active des artisans a permis de mettre en lumière la richesse du Fabriqué en France en présentant un large éventail de savoir-faire artisanaux. Le réseau des CMA a insufflé une dynamique proactive à cet événement.

Le « Village de l'Artisanat » a permis au grand public de découvrir les métiers de l'artisanat en favorisant les échanges avec les artisans. Afin d'animer le stand et d'attirer encore plus de visiteurs, un jeu-concours sur l'artisanat a été organisé. Un dispositif ludique qui a non seulement permis au public de tester ses connaissances, mais a aussi généré un fort trafic sur le Village avec un total de mille quatre cents contacts établis.



La communication

CMA Formation

Dans le cadre du travail, mis en place depuis 2022, pour renforcer notre identité de marque et notre lisibilité, l'Assemblée générale de CMA France a décidé, fin 2023, d'un nom commun pour tous les centres de formation du réseau : CMA Formation.

Ce nouveau nom contribue à porter une vision unifiée et à renforcer la position du réseau en tant que leader de la formation professionnelle artisanale, initiale et continue en France.

L'année 2024 a été consacrée à la bonne mise en place de ce changement et à l'appui des CMA pour aider à son déploiement.

En fin d'année 2024, avec une campagne de lancement officiel en septembre, CMA Formation était installée dans toutes les régions.

Un Métier de Ouf : nos apprentis, les meilleurs ambassadeurs pour nos métiers et nos formations !

Dans la continuité du projet lancé en 2023, un nouveau site <https://unmetierdeouf.fr> a été mis en ligne en janvier 2024.

Quelques chiffres clés :

- > 40 000 visites en un an
- > 2 232 abonnés sur TikTok
- > 1 190 abonnés sur Instagram
- > Près de 200 demandes de contacts formulées

La gestion des réseaux sociaux - Instagram et TikTok - a été confiée à une agence digitale, avec notamment la création de plus de cent quarante vidéos pour amplifier la visibilité et promouvoir CMA Formation. Une campagne dédiée à l'orientation a été mise en place du 2 au 18 février 2024.

Résultats : 3,1 millions d'impressions et plus de trente mille clics sur les réseaux sociaux.



DÉCOUVRE DES MÉTIERS
QUI RECRUTENT ET QUI VONT
TE FAIRE KIFFER

Les partenariats

Grande Exposition du Fabriqué en France : Quarante-sept entreprises artisanales mises en lumière

La quatrième édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France s'est tenue les 26 et 27 octobre 2024 au Palais de l'Élysée. Le jury, dont CMA France était partie prenante, s'est réuni le 15 juillet et a sélectionné cent vingt-deux entreprises, dont quarante-sept entreprises artisanales, qui ont exposé leurs produits, parmi deux mille deux cents dossiers déposés. La soirée de remise de prix s'est déroulée le 27 juin 2023, en présence de plus de 200 personnes.

LA GRANDE EXPOSITION DU FABRIQUÉ EN FRANCE : DES VALEURS ET DES CHIFFRES

Le Fabriqué en France, c'est le retour de notre souveraineté

Les produits fabriqués en France ont été sélectionnés pour leur qualité, leur savoir-faire et leur engagement en faveur de la souveraineté industrielle. Ils ont été exposés à l'Élysée.

Le Fabriqué en France, c'est l'emploi

Les entreprises fabriquées en France ont été sélectionnées pour leur engagement en faveur de l'emploi et de la souveraineté industrielle. Elles ont été exposées à l'Élysée.

Le Fabriqué en France, c'est notre fierté

Les produits fabriqués en France ont été sélectionnés pour leur qualité, leur savoir-faire et leur engagement en faveur de la souveraineté industrielle. Ils ont été exposés à l'Élysée.

Le Fabriqué en France, c'est écologique

Les produits fabriqués en France ont été sélectionnés pour leur qualité, leur savoir-faire et leur engagement en faveur de la souveraineté industrielle. Ils ont été exposés à l'Élysée.

122

produits fabriqués en France exposés à l'Élysée

26

entreprises du label « Entreprise du Patrimoine Vivant »

4

entreprises soutenues par France Relance

18

entreprises certifiées « Origine France Garantie »

54

PME et entreprises de taille intermédiaire

25

entreprises soutenues par France 2030

17

start-up innovantes

20

artisans et TPE

4

jours de montage

9 000

valeurs

Les Boîtes à vélo - France

CMA France et les Boîtes à Vélo - France ont signé un partenariat en janvier 2023 dans le but d'intégrer le vélo comme un moyen de transport privilégié pour les artisans : un partenariat visant à répondre aux défis de la nouvelle économie et à soutenir les artisans dans l'adoption de nouvelles mobilités durables. Dans ce cadre, CMA France et les Boîtes à Vélo - France ont unis leurs voix pour promouvoir la mobilité durable des artisans lors de la Semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2024. Cette collaboration a permis de mettre en lumière les enjeux et les bénéfices de la mobilité durable pour les artisans, en soulignant ses bénéfices sur la santé publique et la lutte contre le changement climatique au travers de témoignages d'artisans.





Journée Nationale de la Réparation : une seconde édition réussie

Dans la continuité de l'engagement du réseau des CMA à l'occasion de la première édition en 2023, CMA France et les CMA étaient à nouveau partenaires nationales des Journées Nationales de la Réparation, co-organisées par l'association Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP) et Make.org Foundation.

Ces journées, qui ont eu lieu du 18 au 20 octobre 2024, ont été une belle opportunité pour :

- > Mettre en lumière les artisans de la réparation ;
- > Accroître la visibilité des Répar'Acteurs et permettre à plus d'artisans de rejoindre le dispositif ;
- > Asseoir la reconnaissance du réseau des CMA comme acteur de référence dans l'écosystème de la réparation.

CMA France en ligne

Artisanat.fr : porte d'entrée pour les publics du réseau

Lancé en décembre 2022, après une refonte complète, le portail national Artisanat.fr s'impose comme une plateforme de référence pour l'information et l'accompagnement des artisans, des porteurs de projets et des futurs apprentis.

En un an, le site a enregistré :

- > Près de 800 000 visites témoignant d'un intérêt croissant pour les contenus ;
- > Près de 4 millions de pages vues, avec une forte consultation des rubriques clés :
- > 1,3 million de pages vues sur la section "Nous connaître", notamment sur les pages dédiées à l'accompagnement des entreprises - 661 000 pages vues - ;
- > 900 000 pages vues sur la section "Métiers", valorisant les opportunités de l'artisanat et de l'apprentissage dans le réseau CMA Formation ;
- > 750 000 pages vues sur la page d'accueil, porte d'entrée vers l'ensemble des services proposés.

Ces chiffres confirment l'attractivité croissante du site et son rôle essentiel dans la promotion et l'accompagnement des artisans et des futurs professionnels du secteur.



CMA France est présente sur :





La presse et les médias

Relations presse

Partenariats médias

« Artisans de nos régions » et « SOS Villages » : un partenariat annuel avec TF1 Info qui offre une belle visibilité

Pour promouvoir et valoriser l'artisanat, ses métiers, ses chefs d'entreprise et ses parcours de formation, le réseau des CMA a noué un partenariat avec TF1 Info, plateforme d'information de TF1, depuis 2022.

En 2024, ce partenariat renouvelé a poursuivi l'objectif de valoriser l'artisanat français via des dispositifs de communication multicanaux, en mettant en avant :

> Un fil rouge annuel avec :

Les artisans et leurs métiers à travers le dispositif "Les artisans de nos régions" ;

Le soutien aux initiatives de développement local avec la reprise de commerces via "SOS Villages".

> Et un temps fort avec la promotion de l'apprentissage avec la "Semaine de l'Apprentissage dans l'artisanat"

Quelques chiffres clés :

- > 51 articles de contenu de la marque, 7 types d'activation ;
- > 566 000 visites pour 147 000 clics du dossier « Les artisans de nos régions » et 249 000 sur le dossier « SOS Villages » pour 123 000 clics



13 communiqués de presse ont été diffusés aux médias en 2024.



Quinzième édition des « Trophées PME RMC »

Porté à l'antenne de RMC et RMC Story avec Apolline de Malherbe, « Apolline Matin », le concours des « Trophées PME RMC » est une occasion de mettre en lumière l'innovation, la créativité et le savoir-faire des entreprises locales, tout en rappelant l'importance de l'accompagnement des CMA pour renforcer la compétitivité et développer de nouvelles opportunités pour les entreprises.

L'événement est optimisé sur le terrain avec un jury régional et une cérémonie régionale de remise de prix dans huit villes de France - Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Nantes, Nancy, Marseille et Paris - auxquels ont participé les représentants des CMA.

Un jury national a délibéré pour désigner, parmi les vainqueurs régionaux, les entreprises nationales lauréates pour l'un des six prix génériques et un prix spécifique : PME Artisanale, PME Créative et innovante, PME Durable, Solidaire et éco-responsable, PME « Fabriqué en France », PME Jeune pousse, PME Transformation digitale, Prix spécial "Prix 15ème édition" Les Trophées ont été remis lors d'une cérémonie nationale le 27 novembre à Paris.

A la clé pour les lauréats nationaux, une campagne de communication d'une valeur brute de cent mille euros sur les ondes de RMC et une visibilité médiatique.

Sud Radio

Depuis 2020, CMA France est associée à l'émission « C'est ça la France », diffusée sur les ondes de Sud Radio et animée par Nathalie Schraen-Guirma, donnant la parole à de nombreux entrepreneurs et chefs d'entreprise artisanale. Ce partenariat permet au réseau des CMA de bénéficier d'un passage, à l'année, de nos billboards à l'antenne lors de la diffusion de l'émission, soit **cinq cent vingt-huit citations** du réseau des CMA.

Il permet aussi, en tant que partenaire privilégié de l'émission, d'être sollicité régulièrement pour traiter les sujets d'actualité avec les artisans et valoriser les événements ou semaines dédiées du réseau.



14^{ème} ÉDITION
**TROPHÉES
PME RMC**

PARTENAIRE
DU 1^{ER} CONCOURS DES PME DE FRANCE

**#Chido Pensée pour tous les
habitants de Mayotte 🙏**

**En attendant la reconstruction, la
solidarité entre artisans est prête à
s'exprimer avec le fonds de calamité
du réseau des #CMA**

Focus

À la suite du passage du cyclone Chido en décembre, le réseau des CMA a exprimé son soutien aux Mahorais, sa solidarité aux artisans et à la CMA pour qu'elle puisse venir en aide aux cinq mille artisans de ce territoire, dont certains ont été très durement touchés. Un numéro vert unique a été créé pour accompagner les entreprises sinistrées qui ont besoin d'informations sur les dispositifs d'aides mis en place par le Gouvernement et sur les démarches à suivre : 0 805 320 011.

URGENCE



ENTREPRISES

MAYOTTE

**Soutien aux chefs
d'entreprise
sinistrés.**

N°VERT 0 805 320 011

APPEL GRATUIT

 **CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

 **Chambres
de Métiers
et d'Artisanat**



3

Les chantiers de l'année

L'action du réseau en faveur
de la régulation du finance-
ment de l'apprentissage

➤ 31

Organisation de la première
conférence sociale

➤ 33

L'action du réseau en faveur de la régulation du financement de l'apprentissage

La baisse des niveaux de prise en charge – NPEC – pour les contrats d'apprentissage, décidée au mois de septembre 2023, a mis en péril la pérennité de l'offre de formation en apprentissage du réseau des CMA, son impact étant estimé à une perte de trente-cinq millions d'euros en année pleine. En dépit des demandes réitérées de CMA France et des actions menées par le réseau, aucun dispositif n'a pu être mis en place en 2024 pour compenser cette perte.

En effet, contrairement à ce qui avait été annoncé en novembre 2023 par Carole Grandjean, Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, et du fait des changements successifs intervenus dans la composition du Gouvernement, la concertation qui devait débiter dès le mois de décembre 2023 n'a été initiée qu'à la fin de l'année 2024.

Dès la rentrée 2024, certaines formations ont dû être supprimées car leur équilibre économique n'était plus possible à assurer. Il s'agit en particulier de formations à faible effectif ou de sites de formation implantés dans des zones rurales ou périurbaines.

L'année 2024 a donc été marquée par la poursuite et l'amplification de l'action du réseau en faveur d'une régulation financière de l'apprentissage prenant en compte la valeur ajoutée des formations sur l'accès des jeunes à l'emploi, ainsi que son impact sur l'économie des territoires.

Le dialogue continu avec les Ministres en charge de l'apprentissage n'a pas pu aboutir en 2024 à la concertation demandée par toutes les parties prenantes, ni à l'expérimentation de solutions

Qu'il s'agisse de la réforme de la voie professionnelle ou de la régulation du financement de l'apprentissage, CMA France a souhaité avoir un dialogue soutenu avec l'ensemble des Ministres, au cours de l'année. Les échanges ont été fructueux. CMA France a toujours contribué aux travaux en vue d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ces échanges ont permis de rappeler des demandes formulées dès la fin de l'année 2023 :

- > **Qu'une concertation soit mise en place** permettant de remédier rapidement aux biais de la méthode de détermination et de régulation des NPEC ;
- > **Que des hypothèses de travail soient rapidement mises à l'épreuve**, le réseau se tenant prêt à tester les hypothèses de travail de France compétences ;
- > **Que la « nouvelle donne » issue de la concertation permette une compensation** des pertes subies par le réseau des CMA.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 : ne pas mettre en péril la dynamique de l'apprentissage qui est avant tout un investissement d'avenir

A l'été 2024, une étude, menée à la demande de CMA France, a montré que dans un contexte d'incertitude politique et économique, il était important pour les artisans de se sentir rassurés sur les possibilités de financement de leurs projets et la rentabilité de leurs entreprises. CMA France a, par conséquent, demandé que les mesures inscrites dans le projet de loi de finances soient de nature à donner plus de visibilité aux artisans.

Le Gouvernement a déclaré en outre « soutenir l'apprentissage sans les effets d'aubaine ». CMA France a appuyé ce point de vue : toute régulation du financement de l'apprentissage doit faire l'objet de choix stratégiques clairs.

La loi de 2018 a porté des effets tout à fait bénéfiques pour le développement de l'image et des effectifs de l'apprentissage, mais elle a créé des effets d'aubaine qui ont eu pour résultat une augmentation non programmée des dépenses de l'Etat ainsi qu'une modification en profondeur de la sociologie de l'apprentissage, au détriment des objectifs initiaux d'insertion professionnelle des jeunes portés par ce dispositif : la majorité des apprentis sont désormais formés à des diplômes de l'enseignement supérieur - 62 % -, principalement dans de grandes entreprises.

Or, « si l'apprentissage a des effets positifs sur l'insertion professionnelle de tous les apprentis, la plus-value est plus marquée pour les bas niveaux de qualification et décroît avec le niveau de

diplôme ». C'est ce qu'ont souligné l'IGF et l'IGAS dans la Revue des dépenses publiques d'apprentissage et de formation professionnelle de mars 2024, en reprenant toutes les études récentes sur le sujet.

Au cours de l'année 2024 et en particulier dans le cadre des discussions autour de la construction du premier projet de loi de finances pour 2025, CMA France et le réseau des CMA ont pu faire entendre leur voix et rappeler leurs propositions :

- > La prise en compte des besoins en investissement des formations qui nécessitent des plateaux techniques, à l'inverse des formations réalisées principalement à distance ;
- > L'écrêtement des NPEC des CFA dont les plateaux techniques sont déjà financés sur fonds publics ;
- > La modulation du versement du NPEC en affectant aux CFA :
 - Une valeur socle calculée par France compétences, fondée sur l'analyse des coûts de formation ;
 - Un abondement complémentaire par l'Etat et/ou la région pour les formations qui relèvent de priorité des politiques publiques - qualité de la formation, publics prioritaires, métiers en tension, maintien de l'offre sur le territoire... ;
 - Pour les Outre-mer, aboutir enfin à une réelle prise en compte des problématiques de vie chère par un abondement complémentaire.
- > L'éligibilité des formations au financement de l'apprentissage au regard de critères de qualité :

- Exclusion des organismes qui ne pratiquent pas une véritable pédagogie de l'alternance ;
- Valorisation des formations à impact : accueil de tous les jeunes, transformation du taux de rupture net, présence de l'offre sur tous les territoires.

Ces demandes ont été entendues dans le cadre de la concertation qui a enfin été lancée fin 2024. La feuille de route, proposée par France compétences et présentée aux partenaires sociaux, a repris plusieurs des propositions qui avaient été émises par le réseau des CMA :

- > Des NPEC, fondés sur l'identification au préalable par France compétences, d'une unique valeur de référence recommandée, autour de laquelle les branches pourront faire évoluer leurs NPEC, à la hausse mais aussi à la baisse, dans un cadre de soutenabilité financière déterminé ;
- > Des NPEC adaptés pour les Outre-mer prenant en compte les problématiques de vie chère ;
- > Une allocation complémentaire de l'Etat sur des critères à déterminer - publics spécifiques, métiers en tension - ;
- > La prise en compte des investissements pédagogiques amortis sur plus de trois ans pour la détermination de la valeur de référence ;
- > La modulation à la baisse des NPEC pour les formations réalisées essentiellement à distance, comme pour les formations bénéficiant déjà d'un financement public ;

- > Une meilleure valorisation de la qualité de la formation.

Organisation de la première Conférence sociale

Pour la première fois de son histoire, CMA France a organisé, le 3 octobre 2024, une Conférence Sociale qui a regroupé l'ensemble des élus et Secrétaires généraux, des membres des CPL, des organisations syndicales, soit plus de cent soixante participants.

Cette Conférence a permis au travers d'ateliers sur quatre thèmes :

- > Etre agent au sein de la CMA et marque employeur CMA ;
- > Les compétences et les trajectoires professionnelles au sein du réseau des CMA ;
- > La culture managériale dans le réseau des CMA ;
- > La culture commerciale dans notre réseau d'établissements publics
- > D'apprécier le ressenti de chacun sur la nouvelle organisation du réseau et de définir les grandes lignes qui seront à mettre en œuvre dans le dialogue social.



À CMA France, Conférence sociale

4

Horizons connectés

Le numérique

▶ 35

**L'appui au réseau
et à la performance**

▶ 37

Le numérique

Salesforce

L'année 2024 constitue une étape décisive dans le déploiement et l'évolution du projet CRM Salesforce au sein du réseau des CMA.

Plusieurs avancées importantes témoignent d'une maturité accrue de la solution et de son adoption croissante par les différents acteurs du réseau comme :

- > Le renforcement significatif de la structuration et de la gouvernance du projet, notamment par son internalisation ;
- > L'adoption d'une méthodologie agile assurant une gestion optimisée des évolutions grâce à un processus structuré de releases, impliquant activement les CMA pilotes et contributrices ;
- > La mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement des compétences, illustré par une première vague de formation administrateur Salesforce en juin ;
- > Les données Salesforce sont désormais intégrées à la plateforme Data nationale permettant ainsi une meilleure exploitation et valorisation des données commerciales.

La solution Salesforce est déployée avec succès à CMA France ainsi que dans dix régions, avec un total de deux mille sept cent quarante licences utilisateurs.

L'enrichissement continu de la solution par l'ajout régulier de nouvelles fonctionnalités telles qu'Expérience Cloud ou Service Cloud, en réponse directe aux besoins métiers, permet au réseau des CMA de disposer d'un outil performant et évolutif, garantissant ainsi une transition fluide et efficace en appui au plan de transformation « CAP 2027 ! ».

Numéro unique 3006

Le numéro unique 3006 est désormais généralisé à l'ensemble des activités du réseau des CMA.

En 2024, la plateforme a enregistré deux cent quinze mille appels. La montée en puissance de ce canal de contact avec les clients du réseau est continue. Un travail est engagé pour accroître le niveau de services proposés.

Un projet de création d'entreprise ?

Vous êtes au bon endroit !

Les CMA accompagnent chaque année plus de 300 000 entrepreneurs.

Contactez votre CMA au

 **3006**

*service gratuit





Plateforme Data

La plateforme Data constitue un levier stratégique majeur pour accompagner la transformation du réseau des CMA.

En 2024, la plateforme a permis le déploiement de nouveaux services clés du réseau :

> Procédure de secours du Guichet unique.

Plus de cinquante-cinq mille dossiers ont été intégrés dans la plateforme à partir d'Infogreffe et mis à disposition des CMA, accompagnés d'un tableau de bord interactif destiné à renforcer la gouvernance et améliorer la prise de décisions.

> Data Mart Entreprises

Mise à disposition d'un service de données optimisé fusionnant les données RNE et INSEE, facilitant ainsi l'accès rapide aux informations et accélérant les analyses métiers.

> Interfaces SAP

La plateforme a remplacé ISIE comme solution de gestion des flux d'alimentation de SAP. Depuis son lancement, dix-sept mille fichiers SAP ont été traités de manière automatisée et sécurisée.

> Intégration des données CRM

Les données issues de Salesforce ont été intégrées. Ses données permettront d'optimiser le pilotage de la performance marketing et commerciale du réseau.

> Moteur IA

Un moteur IA destiné à évaluer l'appétence des entreprises pour la formation continue a été développé. Il permettra d'optimiser le ciblage des campagnes de prospection sur cette gamme de services.

> Étude d'implantation

La plateforme Data a permis de généraliser la solution d'étude d'implantation développée par la CMA Nouvelle-Aquitaine et intégrée aux projets nationaux communs pour l'ensemble du réseau.

Performa LAB

La solution Sphinx de CMA France étend son périmètre avec de nouveaux services : Performa 360, Performa Numérique et Performa Développement durable. Trois autres diagnostics seront également déployés en 2025 : Eau, Mobilité et RSE.

Projet finances-comptabilité

Migration vers la nouvelle version SAP S/4HANA

La migration de la version ECC6 vers la nouvelle version S/4HANA de SAP, la solution comptable et financière du réseau des CMA, était une migration majeure et incontournable qui a abouti avec succès en 2024.

Débutés en juin 2023, les travaux se sont intensifiés au cours de l'année 2024 selon un processus éprouvé. Toutes les CMA ont, en premier lieu, mis à jour leurs installations techniques de VPN et de version SAP.

Deux phases de test ont mobilisé les chambres. La première en début d'année 2024 a concerné les CMA Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La deuxième itération de test a été organisée entre avril et juin, en mobilisant l'ensemble des CMA, pour vérifier le bon fonctionnement des autorisations d'accès de chaque chambre et l'élargissement des fonctionnalités testées.

A la suite de ces séries de test et de corrections des anomalies détectées, l'intégrateur a travaillé en juillet et août sur la conversion finale vers S/4HANA.

La migration technique vers S/4HANA a été programmée fin novembre, avec une ouverture du nouveau système pour la majorité des CMA le 29 novembre.

Durant ce projet de conversion, des réunions ont été régulièrement organisées pour informer les chambres de l'avancement du projet et répondre à leurs interrogations.

Les travaux se poursuivent avec l'activation de certaines nouvelles fonctionnalités pour améliorer l'ergonomie de l'outil. Les utilisateurs pourront accéder à des fonctions spécifiques, des rapports ou des indicateurs via des raccourcis visuels (boutons ou icônes). L'avantage est d'avoir une interface plus simple à utiliser et personnalisable selon le rôle de l'utilisateur (Comptable/contrôleur de gestion/ valideur...).



Changement d'outil d'interfaces ISIE vers Microsoft Azure Data Factory

L'outil d'interfaces ISIE entre les logiciels métiers et SAP devenait obsolète avec la nouvelle version S/4 HANA. Il a été décidé début 2024 de mettre en place un nouvel outil d'interfaçage : Microsoft Azure Data Factory.

Ce choix a été fait, à la fois pour garantir la suite des déversements des écritures dans l'outil comptable national après migration vers S/4 HANA, et pour assurer une maintenance plus efficace des développements réalisés avec des compétences internes à CMA France.

La bascule vers Azure Data Factory s'est faite progressivement avec deux phases de recettes.

Calendrier de livraison des interfaces par outil :

- > Interfaces YPAREO, LINEAL et ODOO : mise en production le 16/12/2024
- > Interfaces SOFACTO : mise en production le 23/12/2024
- > Interface paie : mise en production le 15/01/2025

Dans le cadre de ce projet, CMA France a pu apporter des améliorations dans les traitements et le suivi des intégrations. A terme, il est prévu des transferts en mode API, à la place du dépôt de fichiers.

Déploiement dans la nouvelle version S/4 HANA

Pendant l'année 2024, des déploiements ont été lancés pour plusieurs chambres. La préparation du déploiement avait commencé avant l'été et s'est poursuivie jusqu'à la mise en production. Deux catégories de chambres :

- > Les chambres utilisatrices de l'ancienne solution SAP ECC6. Sont concernées : CMA France, les CMA Guadeloupe, Martinique et La Réunion ;
- > Les nouvelles chambres : poursuite du déploiement des CMA Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire.

La CMA des Pays de la Loire a été mise en production le 21 janvier 2025 et CMA France le 23 janvier 2025. Le déploiement des autres CMA se poursuivra en 2025.

Support aux utilisateurs de SAP

En 2024, CMA France a notamment traité des demandes de changement de paramétrage liées à des réorganisations : attribution des rôles, changement de seuils de validation et changements de stratégies de validation, départs et remplacement de collaborateurs des chambres. CMA France a également traité des demandes d'intégration de factures clients et encaissements par fichier.

Des formations ont été dispensées et plusieurs réunions ont permis des échanges entre les utilisateurs du réseau.

Règles et référentiels

Révision du référentiel comptable des CMA

Le réseau des CMA dispose de son propre référentiel comptable, adapté du Plan comptable général. Des travaux sont régulièrement menés par CMA France, en lien avec les Directeurs financiers des chambres, la Direction générale des Entreprises (DGE) et la Direction départementale des finances publiques (DGFIP), pour adapter la nomenclature comptable des CMA.



Nomenclature comptable

En 2024, la principale évolution a concerné le remplacement du compte 777 [produits exceptionnels] par le compte 782 [produits d'exploitation] pour les quotes-parts des financements rattachés à des actifs déterminés - subventions d'investissement - virés au résultat de l'exercice. Cela permet d'obtenir un résultat d'exploitation cohérent, qui intègre dotations aux amortissements et reprises de subventions d'investissement.

Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes des CMA

Au regard des textes, il n'y a pas lieu de produire des bilans comptables et comptes de résultats séparés pour les centres CMA Formation, l'obligation portant uniquement sur la mise en place d'une comptabilité analytique pour les centres CMA Formation. Cette position de CMA France, qui vise à la fois à harmoniser la présentation des comptes et les budgets, et à simplifier les procédures comptables, est partagée par la Direction générale des Entreprises (DGE).



Des consignes en ce sens ont ainsi été données aux chambres en 2024. Par conséquent, une seule délibération est nécessaire pour l'approbation du budget ou du compte de gestion de la CMA. Le Commissaire aux comptes certifie uniquement les comptes annuels agrégés, et non trois types de comptes distincts CMA hors CFA en gestion directe/ CFA en gestion directe/ comptes agrégés.

Harmonisation de la comptabilité analytique du réseau des CMA

La norme d'intervention relative à l'harmonisation de la comptabilité analytique du réseau des CMA a été adoptée lors de l'Assemblée générale des 28 et 29 mai 2024 et approuvée par arrêté ministériel du 7 juin 2024.

Au-delà des obligations législatives et réglementaires de disposer d'une comptabilité analytique harmonisée dans le réseau des CMA, c'est un outil qui doit permettre de disposer d'éléments financiers comparables pour alimenter le pilotage stratégique et, notamment, avec la mise en œuvre des objectifs de « CAP 2027 ! », le plan stratégique et de transformation des CMA.

Cette norme permet de concourir également à l'harmonisation des remontées comptables pour l'apprentissage à France compétences.

Acquisition d'un outil de contrôle de gestion commun pour le réseau

Conformément à la décision de l'Assemblée générale de CMA France, un marché pour l'acquisition d'un outil de contrôle de gestion a été organisé au premier semestre 2024.

Il s'agit de compléter la solution SAP S/4 HANA, afin de :

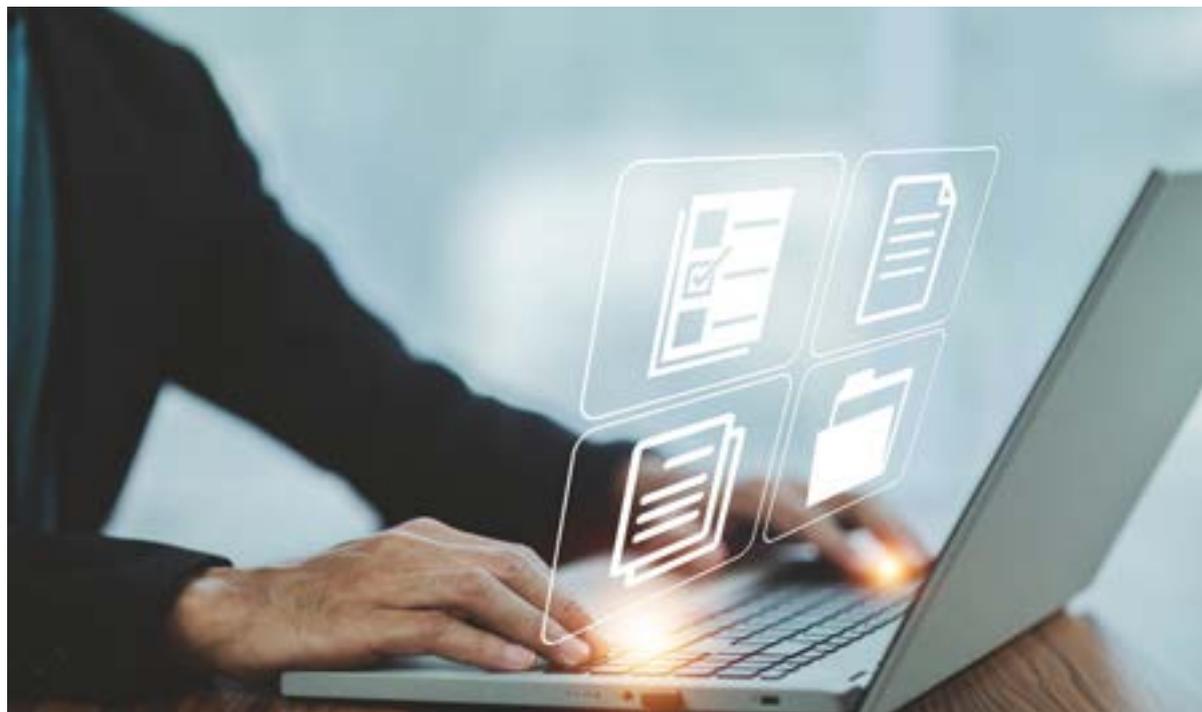
- > Optimiser l'analyse et identifier les nouvelles opportunités pour augmenter la rentabilité, au service de l'ambition de « CAP 2027 ! » ;
- > Consolider les données et obtenir une vue cohérente et claire des performances du réseau ;
- > Gagner en temps et en efficacité pour la production d'états financiers et non financiers, mais aussi pour la construction budgétaire.

A l'issue d'une procédure concurrentielle avec négociation, le marché a été attribué en juillet 2024 à la société Key Performance Consulting (KPC), s'appuyant sur l'outil de SAP, SAC Planning.

La sélection de l'outil a été suivie par un comité constitué de responsables de CMA France, Directeurs administratif et financier (DAF) et Contrôleurs de gestion du réseau, et d'un Secrétaire général de CMA.

Le comité de pilotage du projet a été constitué en septembre 2024. Depuis cette date, il se réunit une fois par mois et s'appuie sur un comité de projet de suivi hebdomadaire.

En 2024, une réunion d'information, réunissant l'ensemble des DAF et responsables financiers du réseau, a été organisée pour présenter les étapes du projet et la méthode de travail.



La priorité des travaux a été donnée à la construction du tableau de bord des indicateurs de suivi du réseau décidés dans le cadre d'un des chantiers « CAP 2027 ! ». Avec cet outil, il s'agit de collecter les données et de les mettre à disposition au premier semestre 2025. Parallèlement, les besoins d'états financiers, d'état budgétaires, de reporting et les différents tableaux de bord font l'objet de travaux spécifiques pour une mise à disposition dans un second temps.

L'outil permettra également l'élaboration des budgets, des simulations budgétaires et la construction de business plan. Ces fonctionnalités seront mises à disposition au second semestre 2025.

Acquisition d'un outil de gestion de patrimoine et de la flotte automobile

Conformément à la décision de l'Assemblée générale, CMA France a organisé en 2024 un marché pour l'acquisition d'un outil de gestion de patrimoine et de la flotte automobile.

Faisant suite aux échanges d'un groupe de travail du réseau et aux audits patrimoniaux réalisés en 2023, ce marché s'inscrit dans le cadre des travaux liés à la transformation du réseau, de façon à doter chaque chambre de métiers et de l'artisanat d'un outil commun de gestion du patrimoine.

Cinq candidats ont été sélectionnés dans le cadre d'une première phase du marché public en fonction de leur capacité technique et financière, pour présenter une offre à la date limite du 14 octobre 2024.

A la suite des analyses et auditions des candidats par un comité de sélection composé de responsables de CMA France, du réseau, d'un Secrétaire général de CMA et du cabinet Forvis Mazars, le marché a été attribué le 30 décembre 2024 à la société Planon.

L'objectif est de définir la solution commune pour la gestion immobilière et mobilière et de la déployer dans deux régions pilotes au cours de l'année 2025



Signature du COP 2023 - 2027 avec Joël FOURNY, Président de CMA France et Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme - 22 mai 2023

Contrat d'objectifs et de performance entre l'État et CMA France

Un contrat d'objectifs et de performance (COP), concernant la période 2023-2027, a été conclu entre l'Etat et CMA France, le 22 mai 2023. Pour tenir compte de la trajectoire de baisse de la taxe pour frais de CMA, les objectifs nationaux du COP ont été revus dans le cadre d'un avenant au COP négocié en 2024. Cela a eu pour conséquence de baisser également les objectifs fixés à chaque région par CMA France.

En 2024, chaque région a élaboré une convention d'objectifs et de moyens (COM), déclinée du COP, qui a été signée par le Préfet de région, le Président de la CMA et le Président de CMA France. Un modèle de COM avait été transmis en 2023 aux CMA pour faciliter les travaux.

CMA France a collecté et analysé les indicateurs 2023. Une présentation a été faite en Assemblée générale de mai 2024.

Animation de la communauté des Directeurs et Responsables financiers

Les Directeurs et Responsables financiers des CMA sont régulièrement réunis pour échanger sur les enjeux de leur fonction, les bonnes pratiques et de nouveaux besoins à satisfaire.

Deux séminaires de deux jours ont été organisés en juillet et en décembre 2024. Ces séminaires ont notamment porté sur la mise en œuvre du chantier 5 de « CAP 2027 ! », relatif au pilotage économique - business plan, harmonisation comptable, tableaux de bord et contrôle de gestion -, sur la mise en œuvre et le suivi des outils du réseau, sur la comptabilité analytique ou encore sur le modèle économique de l'apprentissage.



5

Artisans de la
nouvelle économie

Économie > 43

Transition écologique
et énergétique > 43

Formation > 48

Métiers d'art > 53

CMA International > 55

Guichet unique des formalités

Tout au long de l'année 2024, CMA France a suivi la mise en place du Guichet unique, qui a profondément modifié les activités du réseau, mettant ainsi un terme aux missions des Centres de formalités des entreprises. Cette réforme a entraîné la suppression de l'ensemble des Répertoires des métiers au profit d'un Répertoire unique : le Registre national des entreprises (RNE), tenu par l'INPI.

Les CMA assurent actuellement deux missions principales à travers l'accompagnement mandataire et la validation des formalités.

Dans le cadre de leur mission de valideur, les CMA ont pris en charge plus de cinq cent mille dossiers d'immatriculation, de modification et de cessation en 2024, dont quatre cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux validés et cinquante-quatre mille neuf cent soixante rejetés.

Par ailleurs, les CMA assurent une mission complémentaire d'inscripteur d'office : CMA France a contribué à la mise en œuvre par l'INPI des inscriptions d'office réalisables, conformément aux textes réglementaires, par les Présidents de CMA pour :

- > Valider une activité artisanale réglementée à la suite de l'embauche d'un salarié qualifié ;
- > Supprimer une activité artisanale réglementée pour défaut de qualification professionnelle ;
- > Attribuer la qualité d'artisan ou d'artisan d'art au dirigeant, le titre de Maître artisan ou Maître artisan en métiers d'art ;

- > Attribuer le code de l'activité principale artisanale ;
- > Radier d'office dans certaines conditions.

De plus, CMA France collabore chaque semaine aux treize groupes de travail permettant d'améliorer et de simplifier l'environnement des formalités des entreprises artisanales, notamment sur la révision de la NAF et donc de la NAFA, la réglementation, la synchronisation des Registres - RNE, Sirene, RCS -, l'accès aux API, la lutte contre la fraude, etc.

Entrepreneuriat

L'offre Parcours Créateur

Le Parcours Créateur a subi une mise à jour concernant l'ensemble des supports de l'offre de formation dédiée aux porteurs de projet, ainsi qu'aux artisans nouvellement immatriculés. En 2024, trente-sept mille quatre cent soixante-dix-huit apprenants ont suivi au moins une formation du Parcours Créateur, dont trente-trois mille quatre cent soixante-dix-huit en présentiel et trois mille cinq cent dix en distanciel. Cela a permis de générer un chiffre d'affaires de six millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-quatre euros pour le réseau des CMA.

Le 18 décembre 2024, France Compétences a renouvelé les référentiels de certification des trois formations certifiées qui s'intitulent désormais « Consolider son projet de micro-entreprise », « Consolider son projet d'entreprise » et « Créer son projet d'entreprise ».



Webinaire sur la retraite

Une cinquantaine de Conseillers économiques ont pu participer à un webinaire intitulé : “Mieux comprendre le fonctionnement de la retraite et mieux l’anticiper”, qui s’est tenu le 7 novembre 2024, en partenariat avec Médicis. L’objectif était d’informer les Conseillers économiques sur le fonctionnement de la retraite en France, mais aussi sur les avantages du Plan d’Epargne Retraite pour un indépendant ou pour un salarié, afin d’accompagner au mieux les porteurs de projet et artisans sur cette thématique. Un replay a été mis à la disposition des collaborateurs qui n’auraient pas pu se libérer.



EDUCFI : Education économique, budgétaire et financière

Dans le cadre du partenariat CMA France et Banque de France, CMA France siège aux trois comités opérationnels EDUCFI Entrepreneurs, organisés par la Banque de France chaque année. Sur cette thématique, la Banque de France a pour mission de bâtir des ressources utiles, mises à disposition des organismes relais, dont les CMA. L’objectif est de faciliter la compréhension des notions économiques et financières aux entrepreneurs et de les aider dans leurs prises de décision au niveau de la gestion de leur entreprise. Le jeu d’analyse financière #Aventure Entrepreneur a été intégré dans le déroulé pédagogique de la formation pré-sentielle “Créer son projet d’entreprise”.



Commande publique

CMA France a lancé une dynamique en mettant en place un groupe de travail national dédié à la commande publique. Ce dernier a un double objectif, à savoir : aider les collaborateurs du réseau des CMA à accompagner les artisans pour répondre aux marchés publics ainsi que de remplir les obligations mentionnées dans le contrat d’objectifs et de performance signé entre l’Etat et CMA France (COP), mais aussi de permettre aux acheteurs publics - locaux et nationaux - de bénéficier de dossiers de candidature d’artisans dans le cadre de leurs marchés publics publiés et de remplir l’obligation pour tous marchés globaux de réserver au moins 10 % du montant du marché à des PME ou des artisans.

En 2024, quatre réunions se sont tenues, réunissant plus d’une quinzaine d’experts de CMA à chaque rencontre. Le travail en cours est de concevoir une offre de services nationale dédiée à la commande publique, accompagnée de tous les supports nécessaires pour assurer son déploiement dès l’été 2025.

Aides-entreprises

Durant l'année 2024, la base aides-entreprises.fr, mise en place le 1^{er} novembre 2019, s'est enrichie des aides du programme européen LEADER 2023-2027, très axé sur l'aide aux entreprises de proximité et à la transition écologique. Le lancement par l'Etat du Fonds territorial d'accessibilité (FTA) a été mis en avant sur aides-entreprises.fr avec un bandeau dédié sur la page d'accueil.

Les webinaires d'information sur le site ont été repris en novembre 2024, permettant ainsi aux collaborateurs des chambres d'avoir une meilleure connaissance de ce service.



Programme nationale pour l'alimentation : Territoires en action

Structuration et organisation des filières alimentaires

Le réseau des CMA intervient aux côtés des Collectivités et acteurs locaux pour définir les stratégies et les solutions répondant aux enjeux de développement de leur territoire et, notamment la structuration et l'organisation des filières alimentaires de qualité et de proximité. Dans ce cadre, le projet « Développer un parcours d'accompagnement », co-financé par le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt a été porté par CMA France en collaboration avec quatre CMA. Il a pris fin en février 2024.

La CMA Normandie a apporté son expertise pour développer un parcours d'accompagnement pour l'approvisionnement en produits artisanaux, durables et de qualité de la restauration collective. Ce parcours a été expérimenté sur les territoires de La Réunion, de Bourgogne-Franche-Comté et d'Occitanie (département des Hautes-Pyrénées).

Le projet a abouti au déploiement d'outils adaptés - formations, informations, sensibilisation, structuration de filières - à destination des Collectivités territoriales, des acteurs de la restauration collective et des artisans pour intégrer des produits artisanaux dans les cantines et répondre aux objectifs de la loi EGALIM.

Les actions menées dans le cadre de ce projet ont permis de développer des synergies efficaces entre les artisans et les acteurs de la restauration collective. L'interconnaissance, l'optimisation de la chaîne logistique, l'appui technique et les initiatives de promotion ont conduit à des améliorations significatives en termes de qualité et de diversité de l'offre alimentaire.

Transition écologique et énergétique

Engager les entreprises de l'artisanat industriel dans la transition écologique

Sous la bannière de « France Nation Verte 2030 » de la planification écologique, aux côtés des institutions de France Transition écologique des entreprises, CMA France a pris part à l'opération destinée au tissu industriel français, soit trente mille PMI. Notre mission était de sensibiliser et accompagner à la transition écologique et énergétique six mille entreprises de l'artisanat producteur industriel (EAI). Commencée en 2023, cette opération a pris fin en 2024, avec un objectif atteint à 100 %. Six mille huit cent seize PMI artisanales ont été contactées par un Conseiller de CMA pour leur présenter les dispositifs existants. Plus d'une entreprise sur trois (39 %) a accepté un entretien. Ainsi, deux mille deux cent dix-neuf entreprises ont été accompagnées par les CMA : c'est-à-dire qu'elles ont bénéficié d'un entretien de pré-diagnostic des besoins et d'orientation vers les offres de services pertinentes - énergie, diagnostics à 360°, gestion des déchets, RSE, mobilité durable ...-.



Déploiement du programme Marguerite

Le programme Marguerite a pour objectif de développer la logistique durable des artisans et commerçants, de réaliser des économies d'énergie et de participer à la décarbonation. Financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE), le programme Marguerite est porté par La Fabrique de la Logistique. CMA France en est porteur associé. En 2024, les six territoires métropolitains identifiés ont vu l'engagement des CMA confirmé.

Participation au programme « Baisse les Watts »

« Baisse les Watts » a pour objectif d'accompagner les TPE et PME dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Financé par les Certificats d'Économie d'Énergie, ce programme est porté par le groupe La Poste. Aux côtés d'autres acteurs, CMA France est porteur associé.

Après avoir créé le parcours de formation-action, les CMA ont accompagné cent cinquante et une TPE/PME dans le suivi de leur carnet de bord Energie et leurs factures d'énergie.



Clôture du Programme TPE Gagnantes et Accélération de la transition écologique des artisans avec l'ADEME

Débutée en 2021, la convention ADEME et CMA France sur l'accélération de la transition écologique s'est clôturée en août 2024. Elle portait sur deux missions majeures : l'animation nationale du dispositif «TPE, PME gagnantes sur tous les coûts» et l'animation et l'analyse quantitative et qualitative du dispositif d'accélération de la transition écologique des artisans, réalisée dans le cadre du plan de relance. De nombreux outils et expertises ont été fournis au réseau des CMA grâce à cette convention. Cela a aussi permis de mettre en lumière les besoins des entreprises artisanales pour engager ou accentuer leur transition écologique et la valeur ajoutée d'une première approche généraliste des sujets environnementaux - énergie, bâtiment, déchets, eau et effluents, matières premières, RSE -, puis de proposer un plan d'actions propre à l'activité de l'entreprise. Le dispositif « TPE, PME Gagnantes sur tous les coûts » est adapté aux entreprises artisanales : il répond à un besoin avec de très bons retours des entreprises accompagnées et des résultats quantifiables en termes de passage à l'action et de gains environnementaux et économiques.

Transition numérique

Plan tourisme « Destination France » au service de transformation numérique

Démarré le 9 mai 2022, le rapport final du programme « Accompagnement des entreprises artisanales développant une activité touristique à titre principal ou accessoire ou contribuant à l'attractivité du territoire pour intégrer le numérique dans leur stratégie et leur fonctionnement quotidien » a été rendu fin février 2024.

Doté d'une enveloppe d'un million cinq cent mille euros, dans le cadre du plan tourisme « Destination France » et de l'initiative France Num, le programme visait à réaliser cinq mille diagnostics sur la maturité numérique des entreprises artisanales, dont l'activité exercée à titre accessoire relève du secteur touristique ou qui contribue à l'attractivité du territoire. Le plan d'actions, élaboré spécifiquement pour chaque entreprise accompagnée, identifie des solutions concrètes de mise en œuvre de la digitalisation de ces entreprises et fait l'objet d'un suivi dans les trois mois par un Conseiller.



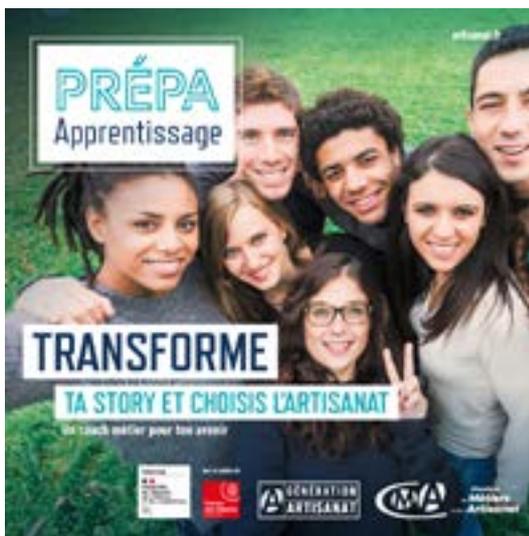
Formation

Bilan de la Prépa Apprentissage

Depuis 2019, CMA France et le réseau des CMA s'est fortement mobilisé pour mettre en place le dispositif « Prépa-Apprentissage » financé par le plan d'investissement dans les compétences. Il permet à des jeunes de 16 à 29 ans, insuffisamment préparés, de réussir leur entrée en apprentissage. Ce parcours d'accompagnement, peut aller de quelques jours à plusieurs mois. Il permet au jeune **d'identifier et d'acquérir les compétences de base et transversales** nécessaires pour **réussir la formation visée et l'intégration en entreprise.**

Le réseau des CMA a porté 21 projets pour un budget de 42 millions d'euros sur cinq ans. Les résultats sont très significatifs tant au niveau des jeunes avec **72 % qui ont bénéficié d'une sortie positive**, dont **64 % en contrat d'apprentissage et 36 % en formation ou emploi**, que de l'implantation dans les **territoires prioritaires** - 15 % en QPV et 14,5 % en ZRR -. Il convient également de souligner le renforcement du partenariat avec l'Union Nationale des Missions Locales. 28 % des jeunes accompagnés dans le dispositif Prépa-Apprentissage ont été prescrits par les Missions Locales.

La date du 31 décembre 2024 marque la fin de ce dispositif alors que les résultats obtenus démontrent la pertinence et l'impact positif de ce dispositif. Pour les jeunes, la Prépa-Apprentissage a facilité leur entrée en apprentissage. Pour les équipes des CMA, il a permis de renforcer le travail autour de l'accompagnement des jeunes. Pour les entreprises, il a contribué à sécuriser les entrées en apprentissage. Au total, la Prépa-Apprentissage du réseau des CMA a accompagné **23 500 jeunes.**



Médiation de l'apprentissage : création d'un observatoire

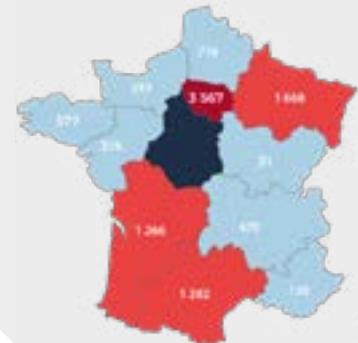
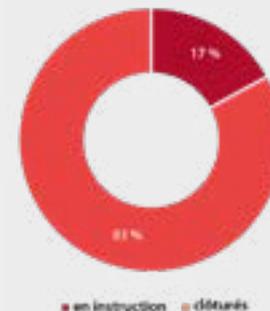
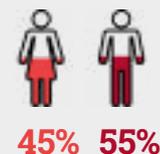
En 2024, l'Observatoire de la Médiation de l'Apprentissage, créé par CMA France a été déployé auprès des cent-dix médiateurs de l'apprentissage des CMA afin de les accompagner dans leur mission.

Le médiateur intervient lorsque des difficultés ou des conflits surviennent au cours de la vie du contrat d'apprentissage. Depuis sa création en septembre 2023, dix mille trois cent cinquante-deux dossiers ont été enregistrés sur l'observatoire qui permet aux médiateurs d'enregistrer toutes les informations nécessaires au contrat, à l'apprenti, à l'entreprise, à la formation, ainsi qu'à la gestion de la médiation. L'objectif est d'uniformiser la gestion du tableau de bord et de traiter les données recueillies afin de générer des statistiques au niveau régional et national.



état des dossiers

10 352
dossiers de médiation



dossiers par région

Mise à jour des fiches inter consulaires

CMA France a mis à jour les fiches inter consulaires sur l'apprentissage. Ces fiches sont un premier niveau d'information relatif à la réglementation de l'apprentissage. Elles se composent de 20 fiches thématiques : le dépôt du contrat, la réglementation applicable à la rémunération des apprentis, les règles régissant les ruptures, les missions et conditions pour devenir maître d'apprentissage,...



Séminaire annuel des directeurs de centres de formation à Albi - du 26 au 29 novembre 2024

Séminaire annuel formation au CFA CMA Formation Albi Cunac

Le rendez-vous annuel de la formation professionnelle des CMA, organisé par CMA France, a réuni du 26 au 29 novembre 2024 plus de 120 collaborateurs du réseau (directeurs régionaux de la formation, directeurs de CFA, responsables de la formation continue, ...) autour du thème « **Faire alliance pour réussir ensemble** ». Le séminaire portait trois objectifs : appropriation du plan de transformation CAP 2027 ! ; faire réseau, partager les actualités et les pratiques ; inspirer sur le plan managérial pour accompagner le changement.

Lancement d'un groupe de travail « CFA Handi'accueillant »

Le groupe de travail "CFA Handi'accueillant" vise à renforcer la professionnalisation du réseau, l'accueil et l'accompagnement des apprentis en situation de handicap. Il a pour objectif d'affirmer la position des CFA CMA Formation en tant qu'acteur engagé dans l'apprentissage inclusif. Pour cela, des groupes de travail composés de coordinateurs régionaux "handicap" ont été mis en place pour partager des actions concrètes soulignant l'importance de maîtriser le volet financement, les outils pour sécuriser les parcours des apprentis, les actions de communication et l'écosystème partenarial.

Mission d'étude ERASMUS+ en Finlande du 8 au 12 avril

Une dizaine de directeurs CMA Formation et responsables pédagogiques de sept CMA ont participé à une mission en Finlande du 8 au 12 avril 2024 sur le thème : « **Comment adopter les codes d'un organisme de formation** ». Une préparation a permis d'élaborer un projet d'investigation commun autour des thématiques suivantes : Quelles nouvelles pratiques pédagogiques ? Comment enseigner autrement ? Comment s'adapter aux besoins des apprenants et aux publics différents ? Quelles relations avec les apprenants, les formateurs, les entreprises ? Lors d'un REX national, le groupe a présenté la synthèse de leurs observations. Les participants ont proposé des actions et outils transférables pour impulser des changements à conduire dans les centres de formation de notre réseau.

OPCO Mobilités : mise en oeuvre de l'appel d'offre

CMA France a piloté la mise en œuvre du marché national OPCO Mobilités ayant pour objet la réalisation de prestations de **formation relative à la « maintenance des véhicules légers »**. Onze CMA et quatre sous-traitants se sont engagés dans cette action, quatre-vingt sessions de formation ont été réalisées, trois cent soixante-dix-huit stagiaires issus de huit régions différentes ont été formés pour un montant de 320 320 €. CMA France a animé huit réunions de suivi avec les membres du groupement et ont œuvré pour mettre à leur disposition des process, documents de travail et outils de communication dédiés sur un espace partagé pour un déploiement de l'action homogénéisé et facilité.

Groupe de travail : « Exercer une mission de maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise »

La diminution des taux de rupture est un enjeu sociétal et financier majeur pour les CFA CMA Formation. Il repose en partie sur l'accompagnement des maîtres d'apprentissage encadrant un apprenti. C'est dans ce contexte que CMA France a réuni un groupe de travail composé de six CMA : Alsace, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays-de-la-Loire. L'objectif de ce groupe de travail a été de participer à la rénovation du référentiel de compétences et d'évaluation de la certification, de décliner ce référentiel en termes d'outils pédagogiques et de déroulé pédagogique, de supports de formation et d'évaluation. Les résultats ont été présentés lors d'un webinaire.



2024 : accompagnement resserré selon maturité régions

OBJECTIFS

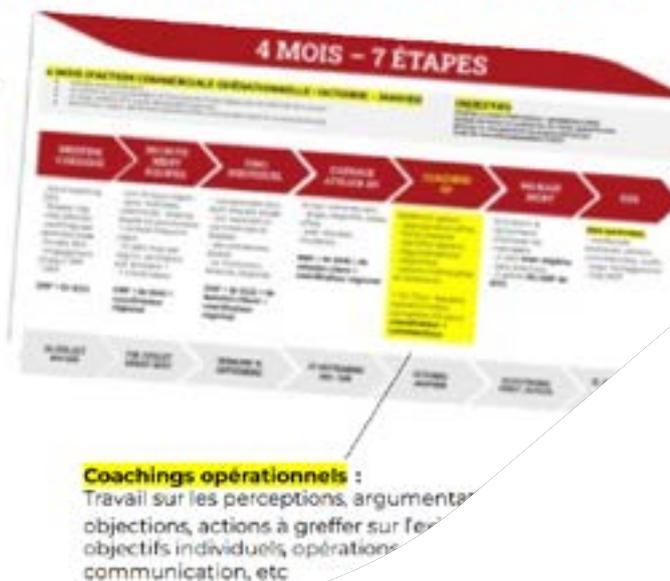
- Faciliter la vente des offres digitales
- Identifier les leviers à maximiser et freins opérationnels à contourner

8 RÉGIONS ACCOMPAGNÉES

- Semestre 1 : régions Medium > NORM, IDF, BFC (REX juillet 2024)
- Semestre 2 : régions Small > NA, PDL, BRE, GE, CVL (REX 31 janvier 2025)

Equipes très opérationnelles

- Digital et commercial friendly
- conseillers formation, conseillers numériques, responsables entreprises, assistantes admin..
- Services FC, ECO, Relations client
- Coordination : référents commerciaux
- Information des SG+DRF



Artisans de la nouvelle économie

5

CMA'Num - La CMATHèque

En 2024, une phase d'expérimentation a été lancée dans cinq CMA : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Normandie et Pays de la Loire pour tester le déploiement du CAP Pâtissier. Un groupe de travail réunissant enseignants et référents numériques a identifié treize cas d'usage et élaboré des déroulés pédagogiques adaptés. Parallèlement, des groupes de travail ont mené des travaux sur le benchmark, les KPI's et la communication.

CMA'Num - Lancement de « Vis ma vie d'apprenti »

« Vis ma vie d'apprenti » consiste en une visite virtuelle d'un CFA CMA Formation afin de découvrir le quotidien d'un apprenti à travers :

- > La visite de cinq plateaux techniques : pâtisserie, esthétique-coiffure, électricité, toilettage canin et mécanique ;
- > Des rencontres avec des enseignants, apprentis, chefs d'entreprise et maîtres d'apprentissage ;
- > Des quiz relatifs au quotidien de l'apprenti dans un CFA.

La visite du CFA est gamifiée c'est-à-dire qu'au fil des visites des plateaux techniques, des réponses aux quiz, des rencontres avec les personnes intervenant au CFA, le visiteur acquiert 5 badges qui valorisent sa progression dans le parcours et dans la connaissance de l'apprentissage. Ce parcours permet aux nouveaux apprentis ou jeunes en orientation d'appréhender le quotidien d'un apprenti sous tous ses aspects : enseignement, entreprise, statut, obligations, avantages, possibilités d'évolution future, poursuite d'études, mobilités à l'étranger.

CMA'Num - L'offre 100 % digitale

14 formations courtes transversales sont désormais en ligne sur le site www.artisanat.fr/e-artisanat.fr dont 6 nouvelles formations digitalisées en 2024 : Hygiène alimentaire ; Bien gérer la trésorerie de mon entreprise ; Réussir ma stratégie Facebook ; Prospector et fidéliser ma clientèle ; Maître d'apprentissage ; Référencement naturel : booster la visibilité de mon site web ; Elaborer votre contrat de travail en toute sécurité dans une perspective de RSE ; Optimiser ma stratégie digitale ; Intégrer le développement durable dans votre activité ; Créer et gérer mon site internet ; Maîtriser vos prix de vente ; Attirer et gérer mes Talents ; Devenir artisan manager, les fondamentaux ; Réaliser en ligne mes déclarations URSSAF.

CMA'Num - L'accompagnement des CMA à la commercialisation de l'offre digitale

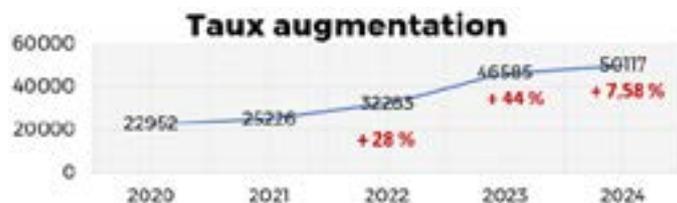
L'accompagnement des CMA à la commercialisation des formations digitales a été amplifié en 2024 avec les CMA Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Île-de-France, Nouvelle Aquitaine, Normandie, Pays de la Loire. Cet accompagnement s'est appuyé sur une méthodologie structurée : appropriation des outils, montée en compétence des équipes et mise en application sur le terrain. Des coachings opérationnels ont permis d'améliorer les argumentaires et de lever les freins à la commercialisation. L'expérimentation a confirmé que l'offre digitale constitue un levier stratégique pour attirer de nouveaux clients, fidéliser les existants et toucher les publics éloignés des centres de formation.

Bilan examen taxi/VTC/VMDTR

En 2024 le nombre de candidats à l'examen taxi/VTC/VMDTR a été relativement stable avec une augmentation de 7,58 % par rapport à 2023.

En juin 2024 un arrêté publié au Journal Officiel a imposé à tous les évaluateurs professionnels des épreuves pratiques de justifier à minima d'un niveau 4 de qualification professionnelle.

Face aux difficultés rencontrées par le réseau pour se conformer à cette nouvelle réglementation, CMA France a obtenu que les jurys professionnels de l'examen soient exemptés de toute exigence de niveau de qualification.



Bilan sur le déroulé des examens des titres de notre filière

En raison des Jeux Olympiques 2024, la correction nationale a été délocalisée pour plusieurs titres - Toilettier Canin et Félin, Ebéniste, Mécanicien Agricole, Photographe -, assurant ainsi la continuité des évaluations dans des conditions optimales. Par ailleurs, les 25 ans du BTMS Ébéniste ont été célébrés lors d'une exposition organisée par l'UNAMA, mettant en lumière les talents de la nouvelle génération.

L'année 2024 a été également marquée par la mise en place d'outils pour la gestion des notes et résultats, favorisant ainsi l'harmonisation des pratiques et la centralisation des données. Un travail approfondi a été mené sur des guides méthodologiques pour renforcer l'harmonisation des pratiques pédagogiques.

Co-certification WorldSkills et CMA France

Une co-certification a été réalisée par CMA France et WorldSkills afin d'« Accompagner et promouvoir l'excellence Métier ». Le titre a été enregistrée pour 3 ans au Répertoire Spécifique de France Compétences. Cette certification atteste l'acquisition, par les experts-métiers des Worldskills, de compétences transversales propices à la valorisation de leur métier à travers l'accompagnement des jeunes compétiteurs dans leur montée en excellence.

Métiers d'Art

Coordination régionale par les CMA des Journées européennes des métiers d'art (JEMA)

Le réseau des CMA joue un rôle central dans chaque territoire en tant que coordinateur régional des JEMA. Pour la dix-huitième édition, qui s'est déroulée les 6 et 7 avril 2024, le thème « Sur le bout des doigts » a été mis en avant, mettant en lumière le talent des artisans d'art. Le réseau des CMA s'est à nouveau fortement mobilisé pour soutenir et promouvoir cet événement, soulignant ainsi l'importance des métiers d'art dans le patrimoine culturel et économique de la France.



Collaboration avec l'écosystème d'acteurs des métiers d'art et Salon International du Patrimoine Culturel (SPIC)

L'engagement fort de CMA France en faveur des artisans d'art se traduit également par sa collaboration avec des acteurs clés, notamment le syndicat professionnel représentatif des métiers d'art, les Ateliers d'Art de France (AAF), avec lesquels CMA France a signé une convention de partenariat qui vise à soutenir le développement régional, à organiser et développer des salons, à favoriser l'exportation, ainsi qu'à promouvoir la formation et une réglementation adaptée aux professionnels des métiers d'art. Cette signature a eu lieu lors de la vingt-neuvième édition du Salon International du Patrimoine Culturel (SIPC), qui s'est déroulée du 24 au 27 octobre 2024, sur le thème « Le patrimoine de l'eau ». Comme chaque année, CMA France s'est mobilisée pour valoriser l'exceptionnel savoir-faire des entreprises artisanales en les soutenant financièrement dans leur participation au salon.



Joël FOURNY, Président de CMA France, Stéphane Galerneau, Président d'Ateliers d'Art de France - Octobre 2024

Le réseau des CMA activement impliqué dans l'accompagnement des entreprises du patrimoine vivant (EPV)

Dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, l'incubateur EPV a été mis en place par CMA France en 2024. Cet incubateur vise à soutenir les TPE-PME susceptibles de répondre aux critères de labellisation Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) et à les accompagner dans leurs démarches d'obtention ou de renouvellement du label.

Conformément aux directives du Contrat d'objectifs et de performance 2023-2027, signé entre l'Etat et CMA France, les CMA ont pour mission d'identifier et d'accompagner les entreprises vers l'obtention du label EPV, en collaboration avec l'ANEPV et l'AREPV.

Dans ce cadre, CMA France et le réseau des CMA ont travaillé pour structurer et déployer plusieurs actions :

1. Information et sensibilisation

- > Création d'une FAQ pour informer les entreprises sur le label EPV ;
- > Organisation de webinaires collectifs pour présenter les avantages du label et les modalités d'obtention ;
- > Mise en place d'un outil d'autodiagnostic permettant aux entreprises d'évaluer leur éligibilité avant d'engager les démarches.

2. Accompagnement personnalisé

- > Organisation de rendez-vous conseil pour évaluer le potentiel des entreprises et recommander des actions adaptées à leur situation.

3. Formation des acteurs

- > Mise en place d'une session annuelle de formation destinée aux référents métiers d'art en région et une première formation dispensée par SGS, nouvel opérateur de gestion du label, dans le cadre du parcours EPV. Cette session a eu lieu le 24 septembre 2024.

Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de valorisation et de soutien aux entreprises artisanales d'excellence pour renforcer leur compétitivité et leur rayonnement au sein du label EPV.

CMA International poursuit et amplifie son engagement en fédérant, mutualisant et valorisant les compétences du réseau des CMA au service de l'internationalisation des entreprises artisanales. Grâce à une approche transversale et évolutive, CMA International s'appuie sur :

- > Le réseau des CMA, porté par l'implication croissante des élus régionaux, des experts et des artisans engagés, et affirmant son rôle clé dans les actions internationales ;
- > Le groupe de travail CMA International, qui continue d'affiner et d'élargir ses expertises pour favoriser la mutualisation des services et des outils, améliorant ainsi l'efficacité des actions menées ;

> Une équipe projet dédiée à CMA France, sous l'impulsion d'un élu national référent, Gérard GOMEZ, qui joue un rôle structurant pour fédérer et coordonner les initiatives à l'échelle nationale et internationale.

En 2024, CMA International a franchi une nouvelle étape en structurant davantage ses projets autour des volets export, coopération et internationalisation des parcours de formation. L'objectif est de consolider les acquis, tout en développant de nouvelles opportunités pour faire de l'international un levier stratégique durable pour les entreprises artisanales.

Poursuite et consolidation de la dynamique CMA International en 2024

Après le succès du Tour de France CMA International en 2023, qui a structuré le dialogue entre élus, valorisé les actions internationales des CMA et renforcé leur mise en réseau avec les partenaires locaux, la dynamique se poursuit en 2024. Forte des enseignements tirés, trois nouvelles étapes en Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent compléter ce bilan et confirmer la pertinence des échanges engagés. Elles permettent de consolider les acquis et d'explorer de nouvelles modalités de collaboration entre CMA, avec un accent sur :

- > Le transfert de compétences pour renforcer l'expertise collective et la coordination des initiatives
- > Le développement de projets ambitieux à l'échelle européenne et internationale, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques, notamment avec les CMA allemandes et les Collectivités territoriales ;
- > L'optimisation des modèles d'organisation et de financement pour garantir la pérennité et l'efficacité des actions à l'international.

Avec cette dynamique renouvelée, CMA International affirme son rôle structurant et fédérateur, inscrivant l'international au cœur de la stratégie du réseau des CMA pour faire de l'artisanat un acteur clé sur la scène internationale.



Tour de France
Bourgogne-Franche-Comté



Tour de France
Provence - Alpes - Côte d'Azur

CMA France et son volet export Les entreprises à la conquête du marché chinois

Forte du succès de sa participation à la délégation européenne au Japon en 2023, CMA France a poursuivi son engagement en faveur de l'exportation des entreprises artisanales en participant, du 21 au 26 avril 2024, à une mission en Chine aux côtés du Commissaire européen à l'Agriculture.

Reprenant le modèle initié au Japon, cette mission visait à offrir aux entreprises artisanales françaises une porte d'entrée sur le marché chinois, sans déplacement ni investissement financier. Les CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont identifié et accompagné quatorze entreprises à fort potentiel export. Celles-ci ont pu présenter leurs produits à des acheteurs chinois grâce à un catalogue en ligne et l'envoi d'échantillons, tandis que CMA France assurait la mise en relation et la valorisation de leur savoir-faire. La mission a permis dix-sept rendez-vous avec des acheteurs chinois et une meilleure compréhension des réglementations et normes locales, informations précieuses pour les entreprises. Toutefois, le marché chinois présente des défis majeurs, notamment une forte concurrence, des réglementations complexes et des risques liés à la protection de la propriété intellectuelle.



Chine 2024



CMA International et son volet coopération

Poursuite de l'engagement du réseau des CMA au sein de la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et franco-phones (CPCCAF)

Le réseau des CMA et son représentant Daniel LAIDIN poursuit son engagement au sein de la CPCCAF, dans son action de promotion et de développement des compétences entrepreneuriales en Afrique francophone. La CPCCAF, qui a célébré ses cinquante ans en 2023, connaît en 2024 un nouveau souffle avec l'arrivée d'Estelle Gillot-Valet en tant que Déléguée générale. Cette évolution a renforcé la coopération institutionnelle et économique au sein du réseau, tout en permettant une plus grande dynamique de compagnonnage entre les membres, notamment par la mise en place d'un comité technique.

En 2024, les CMA continuent de jouer un rôle clé dans cette coopération consulaire, mettant en œuvre des actions concrètes pour renforcer les capacités des chambres consulaires africaines et améliorer les services destinés aux TPE et PME.

Poursuite de l'initiative franco-allemande « Artisans sans frontières » (ASF) au service de la coopération internationale

Le projet ASF, fruit de la coopération entre les chambres françaises et allemandes, a obtenu un financement pour sa phase II, qui se déroule de 2023 à 2025. Cette phase inclut l'extension de la coopération à de nouveaux partenaires italiens, polonais et ukrainiens. L'objectif principal du projet est d'élargir le réseau ASF, tout en organisant des formations et des missions de compagnonnage artisanal et consulaire. CMA France, en tant

que partenaire opérationnel, contribue activement à ce projet en participant au comité de pilotage, en coordonnant les activités de planification, la recherche de financements et la communication. Cette initiative emblématique se développe encore en 2024, avec la décision des partenaires de transférer l'expertise de la coopération ASF pour soutenir la reconstruction de l'Ukraine dans le cadre de son redressement. Le projet prévoit également l'élargissement du réseau ASF à de nouveaux partenaires européens, ce qui permettra de renforcer encore l'impact et la portée de ses actions de coopération. Ces efforts soutiendront notamment des initiatives dans des pays tiers, avec une priorité donnée à l'Ukraine.

CMA International et son volet internationalisation des parcours de formation

Mobilité du personnel Erasmus + aux couleurs de l'Autriche : accueil des délégations de formateurs et de Maîtres d'apprentissage autrichiens

À l'occasion des #ErasmusDays, du 14 au 19 octobre 2024, en collaboration avec la CMA des Hauts-de-France, la CMA Centre-Val de Loire et CMA formation de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), CMA France a accueilli successivement deux groupes dans le cadre d'ERASMUS+. Un groupe de formateurs, d'une dizaine d'écoles professionnelles autrichiennes venus de huit régions d'Autriche, et un groupe d'une dizaine de Maîtres d'apprentissage autrichiens accompagnés par la chambre économique de la région de la Basse-Autriche.

Les rencontres leur ont permis de découvrir l'organisation du réseau des CMA et de l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat en France, de rencontrer des équipes pédagogiques et des entreprises formatrices et, d'échanger sur des bonnes pratiques en matière de formation. C'était aussi un moment fort pour initier de nouvelles collaborations et des projets de mobilité d'apprentis entre la France et l'Autriche.



Accueil des formateurs et directeurs de huit écoles de formation professionnelle autrichiennes à CMA France du 7 au 11 octobre 2024



6

Équilibre et transparence

Les ressources

➤ 59

**Le dialogue social
et les instances paritaires**

➤ 60

**Au service des élus
et des collaborateurs du réseau**

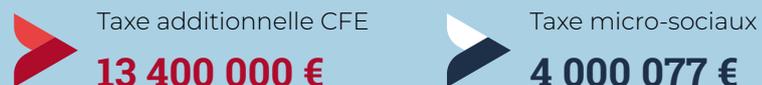
➤ 62



Les ressources

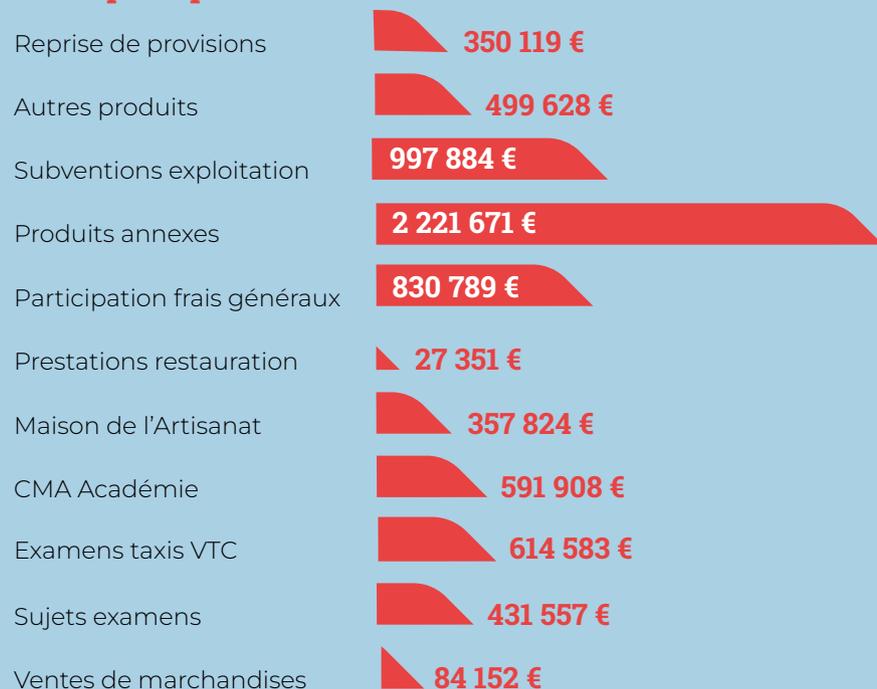
En 2024, CMA France a perçu treize millions quatre cent mille euros de taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et quatre millions soixante-dix-sept euros au titre de la taxe des micro-sociaux.

Taxes pour frais de chambres de métiers perçue



Les principaux produits pour l'exercice 2024, hors taxe pour frais de chambre de métiers, se répartissent comme suit :

Principaux produits



Le détail des principales charges pour 2024, hors reversement de taxe pour frais de chambre de métiers, est le suivant :

Principales charges



Le dialogue social et les instances paritaires

Dans un contexte économique et social sensible, les collèges employeur et salarié se sont attachés à entretenir un dialogue social fréquent et soutenu. Dans le cadre de la transformation du réseau « CAP 2027 ! », un nouveau mode de dialogue social a été proposé avec succès en 2024. L'ensemble des acteurs du dialogue social se sont réunis régulièrement dans l'objectif de définir des actions collectives pour répondre aux défis actuels.

Le dialogue social s'est traduit par vingt-huit réunions, avec notamment des mesures salariales et des avancées sociales concrètes telles que :

- > Ajout à la liste des avantages locaux des chèques-vacances ;
- > Possibilité de demander, pour les collaborateurs ayant le statut de proche aidant, de bénéficier jusqu'à trois jours de télétravail par semaine ;
- > Augmentation du nombre de jours accordés aux collaborateurs en cas de décès d'un proche, ainsi que la création d'un congé de deuil ;
- > Autorisation pour les collaborateurs de s'absenter pour se rendre à des examens médicaux dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une maladie nécessitant un suivi médical régulier, selon les nécessités de service ;
- > Mise en place d'un temps partiel à durée limitée ;
- > Extension de l'indemnité de licenciement pour inaptitude aux collaborateurs en CDI ;
- > Des discussions ont également eu lieu entre les deux collèges concernant la précarité des collaborateurs des CMA. Il a été acté qu'un collaborateur en CDD avec six ans d'ancienneté pourrait bénéficier d'une titularisation ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Des chantiers ont été initiés pour mieux répondre aux attentes des collaborateurs, des partenaires sociaux, des besoins des métiers et des CMA.

Campagne nationale de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

En septembre 2024, les CMA ont lancé une campagne nationale de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, visant à sensibiliser les collaborateurs et les encourager à signaler des comportements inappropriés. Cette initiative inclut un Guide rappelant la législation en vigueur et les recours disponibles pour les victimes et les témoins. L'objectif est de créer un environnement de travail respectueux et serein.

Bilans sociaux

Des bilans sociaux régionaux, obéissant à un format identique, ont été mis en place dans chaque CMA relativement aux données RH 2023. Ce format harmonisé permet la compilation des données et donc de délivrer, pour la première fois, un bilan social national, document rendu également possible par la mise en œuvre d'un logiciel de paie commun à l'ensemble des CMA. Ce bilan social national a été présenté lors de l'Observatoire National des Emplois.

Convention de gestion pour l'assurance chômage avec France Travail

Les conventions de gestion à France Travail sont ouvertes à tous les employeurs, publics ou privés, qui ne cotisent pas à l'assurance chômage. Les chambres de métiers et de l'artisanat ont établi une convention avec France Travail pour gérer l'indemnisation chômage de leurs collaborateurs titulaires et stagiaires, les collaborateurs contractuels étant déjà couverts par un contrat d'adhésion irrévocable. Par ce conventionnement, France Travail deviendra l'interlocuteur unique pour les demandes d'indemnisation. La mise en œuvre de cette convention interviendra entre le 1^{er} février et le 30 juin 2025 par lot.



Au service des élus et des collaborateurs du réseau

Le Bureau des élus

Depuis 2022, le Bureau des élus apporte une aide informationnelle, et matérielle si nécessaire, aux élus du réseau et à leurs collaborateurs. En 2024, plus d'une soixantaine de demandes ont été traitées.

CMA Académie

Le rôle de CMA Académie est d'accompagner les élus et les collaborateurs dans le développement de leurs compétences, via la formation interne.

CMA Académie a proposé en 2024 différentes modalités de formation :

- > INTRA-CMA, pour des actions de formation collective organisées au sein des CMA ;
- > INTER-CMA, pour répondre aux besoins individuels, avec des formations organisées à Paris, dans les locaux de CMA France.

2024 a été l'occasion de poursuivre les objectifs de 2022 de former, sur les axes prioritaires, à savoir la partie commerciale, le management et la gestion de projet, mais également de couvrir les besoins spécifiques aux métiers du réseau et de former des collaborateurs sur les spécificités du réseau des CMA, comme le statut du personnel, la réglementation dans les centres CMA Formation...

En complément, un accompagnement sur-mesure a été proposé, allant de l'identification des

besoins à l'ingénierie pédagogique et la recherche de nouvelles modalités.

En 2024, CMA Académie a organisé deux cent dix-sept formations, dont vingt-huit en INTER, permettant de former mille neuf cent vingt-cinq collaborateurs. L'offre de formation est riche de cent trente formations, dont certaines conçues sur-mesure à la demande des CMA, notamment sur des thématiques comme le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), la médiation de l'apprentissage ou la gestion du stress.

CMA Académie a également accompagné les élus avec des sessions de formation sur la prise de parole ou bien les changements climatiques.

Un SharePoint a été mis en place, permettant un échange collaboratif avec chaque CMA.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la certification Qualiopi. Le taux de satisfaction des participants atteint 83 %.

CMA Académie poursuit son engagement dans le développement des compétences du réseau, en favorisant des formations adaptées aux besoins du terrain, des dispositifs pédagogiques innovants et des échanges d'expériences entre pairs.

Dans le cadre du plan de transformation « CAP 2027 ! », CMA Académie se réorganise afin de proposer :

- > Des formations liées aux parcours métiers et fonctions à tous les moments de la carrière ;
- > Des solutions de formation pour le réseau CMA Formation, répondant aux enjeux du contexte de l'apprentissage ;
- > Une orientation vers l'innovation technologique, de formation, de management et la capacité du réseau à se transformer.

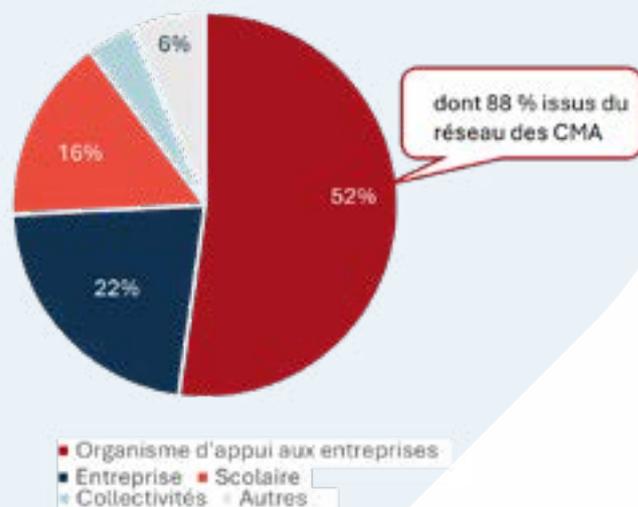
Veille Artisanat

Le service Etudes-Veille Artisanat s'inscrit dans une démarche de veille, de capitalisation, de recherche et de diffusion de données qui couvre l'ensemble des enjeux des métiers et de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Il dispose :

- > D'une plateforme Veille Artisanat <https://veille.artisanat.fr>;
- > D'une base de données bibliographiques InfoArtisanat <https://infoartisanat.artisanat.fr/> ;
- > D'un service d'assistance informationnelle.





Réalisations

L'année 2024 a été marquée par la conduite des missions de mise à jour, d'enrichissement des données et d'appui informationnel, ainsi que le développement de nouveaux produits documentaires.

Mise à jour et enrichissement des données

Veille Artisanat, c'est :

- > Une plateforme d'actualités ouverte en 2010 ;
- > Structurée autour de dix dossiers filières et douze dossiers thématiques : en 2024, création de deux sous-rubriques consacrées aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en février, et à l'intelligence artificielle en octobre ;
- > Plus de trois mille actualités publiées en 2024 (+ 4 % par rapport à 2023) ;
- > Une notoriété en croissance :
 - Une valorisation du service auprès du réseau (actualités relayées dans CMA Lettre) ;
 - Quatre mille quatre cent trente-sept abonnements à la plateforme Veille Artisanat en 2024, dont cinq cent deux nouveaux (+ 19 % par rapport à 2023), avec une majorité d'abonnements aux alertes hebdomadaires (près de 50 %), suivi par les alertes quotidiennes (37 %) et dans une moindre mesure, les flux RSS (12 %). Quarante nouveaux abonnements ont été souscrits, via l'appli mobile. 46 % des nouveaux abonnés appartiennent au réseau des CMA.



Infoartisanat

Une base documentaire constituée depuis 1991 :

- > Cinq cent trente-quatre nouvelles références ont été intégrées en 2024 ;
- > Nombre total de références : douze mille cinq cents documents, dont plus de cinq mille sept cents visibles dans le catalogue en ligne.
- > Des visites en forte hausse : une moyenne de six cent vingt-cinq consultations mensuelles, + 83 % par rapport à 2023.



137
demandes
Recherches
spécifiques sur
une thématique

+ 75 %
51
demandes
externes (réseau CMA
et hors réseau)

+ 8 %
86
demandes
internes
à CMA France

dont 10 appuis documentaires
aux dossiers de certifications
de CMA Franec au RNCP
ou au répertoire spécifique

Appui informationnel

Appui au réseau :

- > Poursuite des veilles spécifiques
 - sur les appels à projets (AAP) pour la Direction des services aux entreprises et aux territoires (DSET); notamment concernant les AAP FSE+ ;
 - sur la hausse des coûts de l'énergie pour la Task Force énergie constituée au sein des référents développement durable du réseau ;
 - sur les filières REP pour le groupe de travail Répar'Acteurs-REP constitué au sein des référents développement durable du réseau.

Diffusion sélective de l'information (DSI) en interne, par service

L'étude des besoins des différentes équipes s'est poursuivie tout au long de l'année. Le service Etudes-Veille Artisanat s'attache à ajuster ses envois au regard des retours réguliers des services. Il profite également de l'accueil des nouveaux collaborateurs pour présenter ses services et recueillir leurs besoins d'information. Des flux sont créés pour rendre autonomes les collaborateurs sur certaines de leurs thématiques.

Deux mille deux cent trente-huit courriels d'information ont été diffusés en interne en 2024.

> Appui à Aides-entreprises.fr

CMA Veille apporte son appui à [Aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr), la base de données de référence sur les aides aux entreprises, pilotée par CMA France notamment via :

- La rédaction et la publication de brèves d'actualités – deux cent quarante et une informations valorisées en 2024 ;
- Le contrôle qualité de la base de données – trois cent quatre-vingt-huit aides relues (+ 22 % par rapport à 2023).

> Partenariat/sydication de contenu

Les actions déjà en cours se sont poursuivies sur 2024 :

- référencement sur France Num ;
- flux formation pour l'ISM dans le cadre de sa certification Qualiopi ;

- partenariat entre CMA France et le service Etudes et Prospective de Bpifrance. Création dans le cadre de leurs « Dossiers projecteurs » : valorisation du service Etudes-Veille Artisanat dans six dossiers publiés en 2024 ;
- partenariat éditorial avec Entreprise.Service-Public.fr sur le volet Environnement initié en février 2024.

Produits documentaires

Des synthèses documentaires - Livres blancs - ont été réalisées à l'occasion d'événements et valorisées dans la rubrique « Analyses & Données » du site www.artisanat.fr, en page d'accueil d'InfoArtisanat et sur la plateforme Veille Artisanat, concernant :

- > Les femmes dans l'artisanat à l'occasion des Trophées « Madame Artisanat » ;
- > La mobilité durable des artisans pour la Semaine européenne de la mobilité ;
- > Le Fabriqué en France, à l'occasion du salon Made in France.



7

Les forces internes

CMA France vu de l'intérieur ➤ 67

La gouvernance ➤ 64

CMA France vu de l'intérieur

CMA France, ce sont 106 collaborateurs répartis dans 9 directions organisées autour de la Direction générale, au service du réseau

- > Direction de la transformation
- > Direction des services aux entreprises et aux territoires
- > Direction de la Formation et de l'Emploi
- > Direction du marketing, études et communication
- > Direction des ressources humaines réseau
- > Direction des affaires juridiques
- > Direction des affaires publiques nationales et européennes
- > Direction de l'appui au réseau et à la performance
- > Direction des systèmes d'information

Maison de l'Artisanat

« Maison de l'Artisanat » est le service dédié à la commercialisation des espaces locatifs de CMA France.

Sont proposés à la commercialisation : un auditorium de 311 places, un espace polyvalent, l'espace Marceau et son foyer l'espace Alma, des salons haussmanniens et une cour intérieure.

Ces locaux sont commercialisés pour tout type d'événement : conventions, assemblées générales, séminaires, conférences, remises de prix, showrooms, tournages de films/séries ,...

357 824 €

Le chiffre
d'affaires 2024
de la Maison
de l'Artisanat



La gouvernance

L'Assemblée générale de CMA France s'est réunie en session ordinaire de printemps, les 28 et 29 mai 2024, puis d'automne, les 3 et 4 décembre 2024 et pour une session extraordinaire le 2 octobre 2024.

Les membres de l'assemblée ont eu l'honneur d'accueillir au cours de l'Assemblée générale de décembre 2024, Françoise GATEL, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat.

Brice TEINTURIER, Directeur général délégué de l'institut de sondages Ipsos, est intervenu sur le thème « Ce qui unit et désunit les Français » ; Sylvain VACARESSE, Assistant à maîtrise d'ouvrage CMA'NUM, est quant à lui venu devant l'assemblée pour une présentation de l'intelligence artificielle dans le cadre de la formation.



Séance d'ouverture - Assemblée générale ordinaire des 28 et 29 mai 2024

La gouvernance, c'est :

- > une Assemblée générale
- > un Bureau
- > une conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région
- > des commissions organiques
- > des commissions d'étude
- > des commissions spécifiques

Chaque président siège à l'Assemblée générale et dans une commission d'étude ou à la commission des finances de CMA France, qu'il soit président d'un établissement public de région (CMA) ou d'une chambre de niveau départemental (CND).



Séance officielle décembre 2024, en présence de Françoise GATEL, Ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat

Les sessions ordinaires ont permis à chaque Commission de présenter ses travaux mais également, pour la session de printemps, de valider le bilan d'exécution 2023 du contrat d'objectifs et de performance signé entre CMA France et l'Etat ; pour la session d'automne, de signer une convention avec l'association Villes de France visant à renforcer les collaborations et définir les modalités de collaborations pérennes sur des thématiques d'intérêts communs aux deux structures.

L'Assemblée générale a également adopté le montant du droit fixe de la taxe pour frais de CMA, puis le pourcentage du droit additionnel qu'elle a fixé à 70 % du droit fixe, la répartition de la taxe pour frais de CMA entre les établissements du réseau en prenant en compte la baisse de

13,25 millions d'euros du plafond et après avoir acté les projets nationaux communs pour l'année 2025 , à savoir E-formation, Data artisanat, communication sur l'offre de services, SAP, l'outil de contrôle de gestion, l'AMO pour un outil de gestion du patrimoine, l'outil d'aide à l'implantation.

Elle a validé la grille des emplois de CMA France et fixé le pourcentage et l'indice maximum de salaire pour bénéficier de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Elle a donné un avis favorable à la mise en place d'une prime pour des collaborateurs de CMA France.

Mise à l'honneur des compétiteurs du réseau des CMA aux WorldSills 2024 - Assemblée générale extraordinaire de CMA France - 2 octobre 2024



Mise à l'honneur des compétiteurs du réseau des CMA aux WorldSills 2024 - Assemblée générale extraordinaire de CMA France - 2 octobre 2024





Signature de la convention CMA France – « Ville de France »
 De gauche à droite : Laurent RIGAUD, Premier Vice-Président de CMA France, Fabienne MUNOZ, troisième Vice-Présidente de CMA France, Jean-François DEBAT, Président délégué de Villes de France, Joël FOURNY, Président de CMA France, et Joseph CALVI, deuxième Vice-Président de CMA France.

Les deux sessions ordinaires ont eu, à leur ordre du jour, un point d'avancement sur « CAP 2027 ! », thème dédié de la session extraordinaire du 2 octobre. Un séminaire des Présidents de chambre de métiers et de l'artisanat de région et des Présidents de chambres de niveau départemental a également été organisé le 25 avril 2024, sous forme d'ateliers, pour réfléchir sur le plan de transformation avant son lancement officiel lors de l'Assemblée générale ordinaire de printemps.

« CAP 2027 ! »

Initié fin 2023, le projet de transformation du réseau s'est développé tout au long de l'année 2024. Son nom, choisit au cours d'un séminaire des Présidents de CMA, affiche clairement l'objectif du réseau : modifier la courbe financière baissière pour arriver à un équilibre en 2027.

Chaque Assemblée générale a pris les positions politiques nécessaires à la bonne évolution du projet en adoptant :

- > Le plan stratégique du réseau 2024-2027 ;
- > Le périmètre de chacun des sept chantiers ;
- > Le plan de transformation national du réseau 2024-2027 reposant sur l'ensemble des chantiers.

L'Assemblée générale a acté, conformément aux propositions ressorties des premiers travaux des chantiers :

- > La mise en œuvre de marchés publics mutualisés portant sur :
 - Une prestation d'avocat conseil pour l'ensemble du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ;
 - Une prestation de commissariat aux comptes pour l'ensemble du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- La souscription à un service de télécommunications et de services connexes ;
- L'acquisition de gros équipements informatiques ;
- La fourniture d'accès à internet et services connexes ;
- L'acquisition de licences de logiciel de gestion de la relation client ;



- L'acquisition de licences de logiciel de gestion de la formation professionnelle et par apprentissage ;
- Une prestation d'accompagnement à la transformation du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- L'acquisition d'une solution de signature électronique ;
- L'acquisition d'un outil de gestion de notes de frais ;
- > La création d'un centre d'expertise « Marchés Publics »
- > La création d'un centre d'expertise en charge de l'exploitation et de la valorisation des données ;
- > Une norme d'intervention concernant les principes applicables à la comptabilité analytique des établissements du réseau des CMA ;
- > L'harmonisation des règles comptables dans le réseau des CMA.

Après le lancement d'AMI et l'étude par une Commission ad hoc, la Conférence des Présidents de région, puis par le Bureau de CMA France, les membres de l'Assemblée ont validé l'attribution des cellules :

- > Appels à projets à la CMA Nouvelle-Aquitaine ;
- > Marchés publics à la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- > Valorisation de la donnée à la CMA Nouvelle-Aquitaine.

Aucune chambre n'ayant candidatée sur le centre de gestion paie, l'assemblée générale a décidé d'en confier la gestion à CMA France.

Fonds de solidarité

En 2022, l'Assemblée générale de CMA France avait souhaité mettre en place un Fonds de solidarité ayant pour objectif d'accompagner et soutenir les CMA qui rencontraient une difficulté financière.

En 2023, ce Fonds a permis d'apporter une aide à deux chambres métropolitaines et cinq chambres d'Outre-mer.

Au regard de la situation financière tendue de l'ensemble du réseau, qui ne permettra plus à des CMA d'abonder ce Fonds, les membres de l'Assemblée générale ont décidé de le solder. La somme de trois millions deux cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-dix-huit euros correspondant au solde du Fonds a été répartie comme suit :

- > Une somme plafond de soixante mille euros versée sur présentation d'un devis à chaque CMA pour financer les prestations d'accompagnement régional dans le cadre du marché relatif aux audits organisationnels et financiers du réseau par les cabinets Forvis-Mazars et Convictions RH ;
- > Le solde, soit deux millions deux cent treize mille neuf cent soixante-dix-huit euros, versé sur le Fonds de structuration et de développement national.

Les travaux des commissions

Commission du personnel

L'Assemblée générale a pris connaissance du retour sur le dialogue social, la négociation annuelle obligatoire et les sujets négociés en

CPN 56, le bilan social national, le déploiement de la complémentaire santé, le régime de prévoyance, le module de paie du SIRH et le calendrier des autres modules RH. Elle a validé les travaux de la Commission du personnel portant sur la mise en place d'une convention chômage avec France-Travail et la mise en œuvre d'une charte de déontologie des collaborateurs des CMA.

Commission des finances

L'Assemblée générale a validé les travaux de la Commission des finances concernant :

- > Le budget exécuté 2023 ;
- > Le budget rectifié 2024 ;
- > Les perspectives de réalisation du budget 2024 ;
- > Le budget prévisionnel 2025 ;
- > Le plafonnement à trois mille euros, au lieu de deux mille cinq cents euros précédemment, des frais de déplacement des élus ultramarins pour tenir compte de l'inflation ;
- > La refacturation aux frais réels aux chambres concernées des repas organisés par CMA France dans le cadre de réunions, non consommés et non annulés au moins huit jours à l'avance ;
- > Le montant de la participation financière des chambres au salon MIF Expo 2024 ;
- > La refacturation aux chambres des frais de fonctionnement du numéro unique à compter de l'exercice 2024 et prenant en compte le nombre d'appels ;

- > Le maintien du taux d'appel des contributions au Fonds de calamités et de catastrophes naturelles à un niveau identique, soit 0,10 % par assujetti ;
- > Le doublement des forfaits hébergement actés dans l'arrêté du 20 septembre 2023 pour les collaborateurs de CMA France, comme le permet le Statut du personnel des CMA.

Les membres de la Commission ont désigné, en leur sein, Dominique DIAT, pour siéger à la Commission de l'indemnité compensatrice des anciens Présidents, sur un poste vacant à la suite de la démission d'un Président de chambre.

Un état du Fonds de financement des projets nationaux communs, du Fonds de structuration et de développement national et du Fonds de calamités et de catastrophes naturelles a été présenté.

Commission du développement économique et territorial

L'Assemblée générale a pris connaissance et a validé les travaux de la Commission du développement économique et territorial concernant le Parcours Créateur et sa remise à plat, tant sur le contenu des formations, que des tarifs. Une offre « transmission » a été validée ainsi que l'offre de l'incubateur EPV.

Le dossier de la transition écologique des artisans a été regardé au travers du bilan de la campagne 30 000 PMI. Tout l'intérêt de l'offre Eco-Défis a été rappelé, offre amenée à évoluer.

Trois nouvelles offres « Performa » ont été annoncées, déclinées dans les domaines de l'eau, de la mobilité et de la responsabilité sociétale des entreprises.

Trois offres ont été travaillées sur les thématiques de la reprise, de la transmission d'entreprise et de la commande publique.

Les membres de l'Assemblée générale ont acté une grille tarifaire formalités harmonisée sur l'ensemble du territoire, applicable au 1^{er} janvier 2025.

Les membres de la Commission ont enfin suivi de façon régulière la situation du Guichet unique.

Commission de la formation

Les évolutions relatives au projet E-Formation ont été présentées avec quinze formations disponibles. Un programme d'accompagnement à la commercialisation de ces formations est engagé.

Le public convoité par ces formations est complémentaire de celui visé traditionnellement par les formations courtes réalisées en présentiel.

Dans le cadre du projet CMA'NUM et concernant les « Mobilités virtuelles » et les « Savoirs de base pour la vie active », l'état d'avancement de deux actions satellites a également été porté à la connaissance des membres de l'Assemblée, ainsi que la mise en place de la CMATHèque, en phase d'expérimentation de juin 2024 à avril 2025.

L'actualité, concernant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC), a été présentée. Une norme commune a été élaborée pour calculer le coût de chaque formation.

Les travaux des Directeurs régionaux de la formation ont été présentés et particulièrement cinq leviers majeurs définis pour améliorer la rentabilité des formations :

- > Améliorer le remplissage des sessions existantes à travers la capacité à modulariser les parcours et à mixer les publics ;
- > Améliorer la disponibilité des formateurs/professeurs ;
- > Positionner plus fortement le réseau sur la vente de parcours de reconversion ;
- > Abaisser le taux de rupture des contrats d'apprentissage ;
- > Ouvrir des places en 100 % AFEST – enseignement général réalisé en centre de formation, formation métier réalisée en entreprise.

Une harmonisation des tarifs appliqués par des organismes de formation tiers utilisant les titres CMA Formation dans le cadre de leurs activités a été adoptée par les membres de l'Assemblée.

Un point sur la mobilité des apprentis, via l'Erasmus de l'apprentissage, a également été présenté, ainsi qu'un bilan de la Prépa Apprentissage en 2023.

Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance d'un accord-cadre de coopération entre CMA France et France Travail pour un cadre stratégique de coopération autour de cinq axes :

- > Mobiliser et faire connaître l'ensemble des services aux entreprises ;
- > Accompagner les entreprises artisanales dans leurs besoins de recrutement ;

- > Agir pour développer une approche inclusive des recrutements dans l'artisanat ;
- > Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités d'emploi dans l'artisanat, ainsi que l'accès à l'apprentissage ;
- > Développer l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise.

Ils ont été informés de l'appel à projet des OPCO mobilités, remporté par CMA France et qui permet de proposer des modules de formation pour les salariés de la réparation automobile.

Commission des affaires générales

Les membres de l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des travaux de la Commission des affaires générales, ont adopté la norme d'intervention concernant les principes applicables à la comptabilité analytique des établissements du réseau des CMA. Ils ont également décidé de la mise en place d'une charte informatique des CMA France qui sera annexée au règlement des services.

Ils ont décidé d'une mise à jour du règlement intérieur type des CMA, visant à aligner le montant du fonds de roulement des CMA à six mois de charges de fonctionnement, conformément à l'article R323-6 du Code de l'artisanat.

Les différents marchés mutualisés : complémentaire santé, prévoyance des collaborateurs, protection juridique des collaborateurs et élus du réseau ont donné lieu à un point d'information, de

même que le marché des audits financiers, organisationnels et patrimoniaux des établissements du réseau, attribué aux cabinets Forvis-Mazars et Convictions RH, l'externalisation du référent loi Sapin II, attribué au cabinet Feugère Moizan Avocats, l'annuaire unifié du réseau attribué à l'éditeur OneLogin et un outil de contrôle de gestion commun pour le réseau, attribué à KPC - Key Performance Consulting.

L'Assemblée a été informée de l'état d'avancement de nouveaux marchés concernant l'acquisition d'un outil d'interface automatique entre SAP et Chorus Pro, l'acquisition d'un outil de gestion du patrimoine et de la flotte automobile, la prestation d'avocat conseil pour l'ensemble du réseau des CMA et le logiciel de gestion des talents SIRH.

Commission de la communication et du marketing

Les membres de l'Assemblée ont validé les travaux de la Commission de la communication et du marketing concernant :

- > La construction de l'offre Etudes et Veille CMA France ;
- > La conquête de nouveaux clients ;
- > La communication autour de CMA Formation, dénomination uniformisée des centres de formation du réseau ;
- > L'état d'avancement des campagnes de notoriété ;
- > Le Centenaire du réseau des CMA (1925/2025).

Réunion du Bureau
de CMA France



Commission de l'Outre-mer

Les membres de la Commission de l'Outre-mer ont reçu :

- > Olivier JACOB, Directeur général des Outre-mer, qui est intervenu en particulier sur la mesure 35 du Comité Interministériel des Outre-mer, concernant la question des coûts contrats d'apprentissage dans les Outre-mer ;
- > Hervé MARITON, Président de la Fédération des entreprises des Outre-mer (FEDOM), accompagné de Laurent RENOUF, Délégué général, et Mélinda JERCO, Chargée de mission, qui a rappelé, devant la Commission, les enjeux économiques des Outre-mer et les particularités sur lesquelles la FEDOM intervient.

Les membres de l'Assemblée ont pris connaissance et ont adopté les travaux de la Commission concernant :

- > Le bilan 2023 et le cadre d'intervention de la mission Outre-mer ;
- > Le bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la convention avec le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le développement d'un parcours d'accompagnement à destination des acteurs du territoire et sur la restauration collective en produits artisanaux ;
- > La réforme de l'octroi de mer ;
- > Un point sur le dossier de la loi pour l'ouverture et le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) ;
- > Et la mission IGF sur les exonérations de charges sociales.

Au cours de l'année 2024, la Commission a pu également regarder les difficultés pouvant se présenter dans des chambres de métiers et de l'artisanat d'Outre-mer.

Commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

Les membres de l'Assemblée ont validé les travaux de la Commission de l'indemnité compensatrice des anciens Présidents de CMA, à savoir :

- > Le budget exécuté 2023 ;
- > Le budget rectificatif 2024 puis une estimation du résultat des comptes pour l'année 2024 ;
- > Et l'examen des comptes prévisionnels 2025.

Les membres de la Commission ont également travaillé sur une proposition d'évolution de la valeur du point prestation qui a été portée devant le Bureau de CMA France. Les membres du Bureau ont décidé, au regard de la situation budgétaire du réseau, de ne pas présenter d'augmentation de la valeur du point de prestation de l'indemnité compensatrice des anciens Présidents de CMA devant l'Assemblée générale.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à sept reprises, dont deux réunions délocalisées : la première à Cognac (Charente) et la seconde à Lyon (Rhône) dans le cadre des WorldSkills.

Au cours de ces réunions, les membres du Bureau ont travaillé sur les dossiers présentés en Assemblées générales de CMA France, dont « CAP 2027 ! ».

Ils ont également adopté le calendrier prévisionnel des instances de gouvernance, désigné les membres des jurys concernant la procédure de l'examen pour l'accès à l'emploi de Secrétaire général et la procédure de confirmation dans l'emploi de Directeur régional et de Directeur territorial, et adopté le calendrier des sessions d'examen et également le calendrier national des épreuves de l'examen de conducteur de Taxis/VTC/VMDTR.

Ils ont désigné un élu pour siéger au sein de la Commission du personnel sur un poste laissé vacant à la suite de la démission d'un Président.

Le Bureau a décidé de la mise en œuvre d'un partenariat avec la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes pour que l'outil en ligne « Transentreprises » devienne le site de référence de la reprise-transmission des entreprises pour le réseau des CMA et remplace « Entreprendre dans l'artisanat », site du réseau pour la transmission d'entreprises, qui a subi le 3 octobre 2023 une cyberattaque et dont la remise en état était trop onéreuse.

Contrat d'objectifs et de performance entre l'État et CMA France 2023-2027

Au regard de la trajectoire baissière du plafond de la taxe pour frais de CMA, le Bureau a donné un avis favorable à la signature d'un avenant au Contrat d'objectifs et de performance, prenant en compte le niveau de taxe.

Mise en place d'une Commission « Appel à manifestation d'intérêt »

Dans le cadre de « CAP 2027 ! » et du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de centres mutualisés dans le réseau, le Bureau de CMA France a nommé des membres permanents et des référents métiers pour siéger au sein de la Commission AMI.

Les membres permanents :

- > Joël FOURNY, Président de CMA France
- > Joseph CALVI, deuxième Vice-Président de CMA France
- > Yannick MAZETTE, Trésorier-adjoint de CMA France
- > Nadège DEKENUYDT, Présidente de la CMA du Maine-et-Loire
- > Julien GONDARD, Directeur général de CMA

France

- > Dorothee ROMBAUX, Directrice générale adjointe de CMA France
- > Thibaud GALESNE, Directeur de la transformation de CMA France
- > Jérôme KREPIKI, Directeur des affaires juridique de CMA France
- > Marie-Frédérique DO COUTO, Secrétaire générale de la CMA Nouvelle-Aquitaine et pilote du chantier 6 « Mutualiser les activités »
- > Olivier VISSET, Secrétaire général de la CMA Pays de la Loire et copilote du chantier 6 « Mutualiser les activités »
- > Dominique KLEIN, Secrétaire général de la CMA Grand Est et pilote du chantier 5 « Structurer le pilotage économique »

Les référents métiers – en fonction des thèmes des AMI :

- > Pour la paie : Céline ZONCA, Directrice RH réseau de CMA France
- > Pour l'exploitation Data : Frédéric PASTEUR, directeur des systèmes d'information de CMA France, et Anne BOIFFARD, Directrice des services aux entreprises et aux territoires

Cette Commission perdurera au-delà de la phase préalable et sera chargée du suivi de la mise en œuvre des différentes cellules.

Le Bureau a également fixé les critères de notation pour l'étude des réponses aux AMI :

- > Critère 1 : Performance de l'organisation actuelle et capacités futures (40 %) ;
- > Critère 2 : Vision stratégique et opérationnelle pour la cible (30 %) ;
- > Critère 3 : Pertinence de la méthode et du calendrier de préfiguration proposés (30 %).

Bureau délocalisé à Cognac (Charente)



Renouvellement de certifications

Après avoir étudié les propositions de renouvellements de certifications au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), le Bureau a donné un avis favorable aux renouvellements suivants :

- > BTM Maréchal-ferrant ;
- > CTM Ebéniste ;
- > BTMS Ebéniste ;
- > BTM Glacier-fabricant ;
- > Bouilleur ambulant (Niveau 3) ;
- > CTM Installateur en équipements électriques ;
- > CTM Maréchal-ferrant ;
- > BTM Chocolatier-confiseur ;
- > BTM Photographe ;

BM Boulanger.

Il a donné un avis défavorable au renouvellement des titres suivants :

- > CTM Crêpier ;
- > CTM Zingueur-ferblantier.

Digitalisation de trois nouvelles formations courtes transversales

Le Bureau a décidé de la digitalisation de trois nouvelles formations courtes transversales :

- > Valoriser mon entreprise grâce au storytelling

L'objectif de la formation est d'aider les artisans à mieux présenter leur entreprise, leur projet, leurs produits et services pour capter de nouveaux clients, notamment sur internet (réseaux sociaux, site...).

- > Vente à emporter et livraison à domicile : organiser ma production et respecter le cadre réglementaire.

L'objectif de la formation est de permettre aux artisans de développer de nouveaux modes de commercialisation (vente à emporter et/ou livraison à domicile) en appliquant la réglementation et les obligations spécifiques à ce type d'activité.

- > Développer mes ventes avec les marchés publics.

L'objectif de la formation est de permettre aux chefs d'entreprise de développer leur vente en comprenant les attendus d'un marché public, en sélectionnant les marchés sur lesquels se positionner, en rédigeant leur mémoire technique et en gérant leur facturation via Chorus pro.



Conventions

Le Bureau a donné un avis favorable à la signature d'une convention entre CMA France et :

- > Le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et Régions de France, déclinable dans chaque région ayant pour objectifs :
 - La promotion, la découverte et l'attractivité des métiers et des parcours de formation dans l'artisanat et ses métiers ;
 - L'accompagnement des élèves dans leur parcours d'insertion professionnelle, particulièrement dans le cadre de la « Passerelle » proposée par CMA France ;
 - La participation à la production de ressources pédagogiques et à la formation des enseignants en charge de la découverte des métiers ;
 - L'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution selon les besoins des territoires.
- > La Confédération des commerçants de France, déclinable dans chaque région visant à un partenariat institutionnel avec un échange de visibilité et de communication.
- > Refashion (Eco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussures) et Ecomaison (Eco-organisme de l'univers de la maison) pour organiser la collaboration entre chaque éco-organisme et le réseau des CMA afin de faciliter l'accès des artisans aux Fonds de réparation.

- > L'association « La France en courant » pour la 35ème édition de sa course de relais
- > La FENARAC, comprenant une participation financière annuelle de cinq mille euros des CMA France, pour la communication par la FENARAC auprès de ses adhérents sur les actions importantes du réseau des CMA et la formation des cadres de la FENARAC.
- > Ateliers d'Art de France pour favoriser la collaboration entre CMA France et Ateliers d'Art de France dans la mise en place de stratégies pour les métiers d'art et la création d'événements.
- > Expertise France pour répondre aux besoins croissants de coopération technique internationale.
- > Villes de France, dont l'objectif est de contribuer à développer et enrichir les partenariats entre les CMA et les villes de taille moyenne et leurs intercommunalités, dans le but de développer l'économie de proximité.
- > Wecandoo, pour toucher les jeunes afin qu'ils intègrent le réseau CMA Formation et présenter les offres de services CMA auprès des artisans et des personnes en reconversion professionnelle, pour donner une image plus moderne aux CMA et les faire connaître plus largement auprès des audiences cibles.

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs

Le Bureau a désigné :

- > Gérard GOMEZ, Président de la CMA Nouvelle-Aquitaine, pour siéger au sein du Comité national du trait de côte (CNTC) ;
- > Isabelle GUILLAUD, Présidente de la CND de la Savoie, pour représenter le réseau des CMA au sein du Conseil national de la montagne ;
- > Michel AOUSTIN, Président de la CMA Bretagne, pour représenter le Bureau de CMA France au sein du Conseil d'administration du Comité d'organisation des expositions du travail et de l'examen Un des Meilleurs Ouvriers de France (COET-MOF).

Fonds de calamités et de catastrophes naturelles

L'année 2024 a vu de nombreuses catastrophes naturelles s'abattre sur le territoire français. Pour venir en aide aux entreprises touchées, mais également pour aider celles qui ont été victimes d'émeutes, les membres du Bureau ont débloqué plus de sept cent mille euros dans le cadre du Fonds de calamités et de catastrophes naturelles.

Dossiers du personnel

Le Bureau de CMA France a procédé, au cours de l'année, à la titularisation de quatre collaborateurs de CMA France.

Quatre Directeurs ont été recrutés au sein des CMA France, dont trois sur des postes laissés vacants par des départs :

- > Rania de LOPEZ, directrice de la direction du Marketing Etudes et Communication ;
- > Anne BOIFFARD, Directrice de la direction des services aux entreprises et aux territoires ;
- > Sophie PLAISANCE, précédemment directrice adjointe, Directrice de la direction Formation et Emploi
- > Thibaud GALESNE, Directeur de la direction de la transformation, direction nouvellement créée.

Médailles de la Reconnaissance Artisanale

En 2024, les membres du Bureau ont attribué, avec dérogation et à la demande de chambres de métiers et de l'artisanat, deux médailles d'or et deux médailles d'argent de la Reconnaissance Artisanale.

Salon du Made in France

Au regard des retombées intéressantes du Salon du Made in France, le Bureau de CMA France a souhaité que la participation du réseau soit maintenue. Un positionnement plus central du stand « Village de l'Artisanat », avec une superficie de 2 000 m², a été obtenu sans surcoût budgétaire.

Il s'agira de la seule participation à un salon national maintenue au regard de la situation budgétaire du réseau.

Concours Meilleurs Artisans de France - RMC

Après avoir eu connaissance du désistement de partenaires et constaté que seule une partie des métiers de l'artisanat serait représentée dans ce concours, le Bureau de CMA France a décidé du retrait du réseau des CMA pour la 6ème édition du concours RMC « Les Meilleurs Artisans de France ».

Projet de coopération avec le Bénin

Le Bureau a décidé la mise en œuvre d'un projet de coopération avec le Bénin qui a pour objectif de structurer et d'organiser la formation et l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat, spécifiquement en faveur de la CMA-Bénin.

Conférence des Présidents de chambres de métiers et de l'artisanat de région

Programmé en début d'année 2024, un séminaire de la Conférence des Présidents de région et des membres du Bureau de CMA France a été organisé et a été l'occasion, pour les Présidents de région et les Secrétaires généraux régionaux, de signer une charte d'engagement établissant des règles et des valeurs communes : soutien politique, confiance et responsabilité, partage, mobilisation, « faire réseau », engagement, cohérence, courage.

Sept chantiers ont été définis avec, pour leur pilotage, le Directeur général, la Directrice générale adjointe de CMA France, ou deux Secrétaires généraux régionaux :

Chantier 1 : Définir le cap stratégique

- > Pilote : Julien GONDARD, Directeur général CMA France
Co-pilote : Dorothee ROMBAUX, Directrice générale adjointe CMA France

Chantier 2 : Redéfinir le parcours client

- > Pilote : Simon PHILIBERT, Secrétaire général CMA Bourgogne-Franche-Comté
Co-pilote : Jean-Marc ROGER, Secrétaire général CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Chantier 3 : Digitaliser l'offre de services

- > Pilote : Simon CLAVERIE, Secrétaire général CMA Hauts-de-France
Co-pilote : René LABESSE, Secrétaire général CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chantier 4 : Développer les missions de conseil

> Pilote : Jean-Yves BOURGOIS, Secrétaire général CMA Ile-de-France

Co-pilote : Vincent LABRUYERE, Secrétaire général CMA Occitanie

Chantier 5 : Structurer le pilotage économique

> Pilote : Dominique KLEIN, Secrétaire général CMA Grand-Est

Co-pilote : Jean-Pierre KOLTALO, Secrétaire général CMA Normandie

Chantier 6 : Mutualiser les activités

> Pilote : Marie-Frédérique DO COUTO, Secrétaire générale CMA Nouvelle-Aquitaine

Co-pilote : Olivier VISSET, Secrétaire général CMA Pays de la Loire

Chantier 7 : Faire évoluer la dimension RH

> Pilote : Marie-Frédérique DO COUTO, Secrétaire générale CMA Nouvelle-Aquitaine

Co-pilote : Olivier VISSET, secrétaire général CMA Pays de la Loire

Au fil des semaines, le travail s'est organisé avec, pour les chantiers 2, 3, 4 et 5, l'adhésion de chefs de projets permettant ainsi une avancée efficace.

Le séminaire de début d'année a également été l'occasion de présenter un travail des Secrétaires généraux régionaux sur une réflexion autour de la performance de la gouvernance des CMA, dont l'objectif était un premier bilan des pratiques en cours et des irritants partagés.

Cette présentation s'est conclue par quelques propositions concrètes travaillées par le groupe des Secrétaires généraux, à savoir :

1 – Une clarification des rôles et missions des différents échelons (national, régional, local) – Définition du pouvoir de contrôle et de sanction de CMA France.

2 – Un protocole commun au réseau pour fixer précisément les règles en matière de communication et d'organisation des actions régionales et locales.

3 - Des règles de fonctionnement rappelant que tous les collaborateurs sont sous la responsabilité hiérarchique du Président de région et du Secrétaire général.

4 – Un rappel des rôles et responsabilités des Présidents des différents échelons (région et niveau départemental) – Délégations à préciser et à formaliser.

5 – Des règles de fonctionnement confirmant le lien hiérarchique du Secrétaire général sur le Directeur territorial et sa place dans la gouvernance.

6 – Retour d'expérience sur les instances de gouvernance de la CMA ; qu'attend-t-on des Commissions territoriales et quelles sont aujourd'hui les raisons de leurs dysfonctionnements ; quelle place pour les élus départementaux : nécessité de partager les retours d'expérience.

Tout au long de l'année, les membres de la Conférence ont suivi l'avancée des travaux de « CAP 2027 ! » et la mise en place des appels à manifestation d'intérêt à la suite des travaux du chantier 6 sur la mutualisation des activités, la mise en œuvre des deux cellules organisées au niveau de CMA France, la cellule d'expertise juridique et la cellule d'audit et de mise en conformité.

Les membres de la Conférence des Présidents de CMA de région ont pris connaissance de l'audit dili-

genté à CMA France par les cabinets Forvis-Mazars et Convictions RH, comme décidé précédemment.

Ils ont travaillé sur les dossiers suivants :

- > Benchmark sur le temps de travail des professeurs, réalisé par le cabinet AlterNego ;
- > Les projets nationaux communs – bilans 2024 et perspectives 2025 ;
- > La répartition du plafond de la taxe pour frais de CMA pour 2025 entre les établissements publics du réseau, le droit fixe, le droit additionnel au droit fixe ;
- > Le Fonds de solidarité ;
- > L'offre de valeur de CMA France ;
- > La stratégie marketing nationale ;
- > La stratégie nationale de marque.

Un outil d'implantation territoriale, développé par la CMA Nouvelle-Aquitaine, a été présenté aux membres de la Conférence proposant son intégration dans les projets nationaux communs du réseau.



Composition des instances de gouvernance

L'Assemblée générale

Composition au 2 janvier 2025 (*)

Sont membres (**):

Joël FOURNY, président de CMA France

Chambres de métiers et de l'artisanat de région :

- > Simon VAINQUEUR, président (Guadeloupe)
- > Henri SALOMON, président (Martinique)
- > Vernita BLACODON, présidente (Guyane)
- > Bernard PICARDO, président (La Réunion)
- > Fahar MADI, président (Mayotte)
- > Christophe RICHARD, président (Grand Est)
- > Gérard GOMEZ, président (Nouvelle-Aquitaine)
- > Vincent GAUD, président (Auvergne - Rhône-Alpes)
- > Christophe DORE, président (Normandie)
- > Emmanuel POYEN, président (Bourgogne - Franche-Comté)
- > Michel AOUSTIN, président (Bretagne)
- > Aline MERIAU, présidente (Centre - Val-de-Loire)
- > Jean-Charles MARTINELLI, président (Corse)
- > Francis BUISSIÈRE, président (Île-de-France)
- > Joseph CALVI, président (Occitanie)
- > Laurent RIGAUD, président (Hauts-de-France)
- > Joël FOURNY, président (Pays-de-la-Loire)
- > Yannick MAZETTE, président (Provence - Alpes - Côte d'Azur)

Chambres de droit local :

- > Jean-Luc HOFFMANN, président (Alsace)
- > Philippe FISCHER, président (Moselle)

Chambres de métiers et de l'artisanat de niveau départementales :

- > Pierre GIROD, président (Ain)
- > José FAUCHEUX, président (Aisne)
- > Dominique DIAT, présidente (Allier)
- > Stéphan FIGUIÈRE, président (Alpes-de-Haute-Provence)
- > Fabrice ZIMMERMANN, président (Hautes-Alpes)
- > Gilles DUTTO, président (Alpes-Maritimes)
- > Fabienne MUNOZ, présidente (Ardèche)
- > Valérie MESSINA, présidente (Ardennes)
- > Christian MASSAT, représentant (Ariège)
- > Georges BELL, président (Aube)
- > Pierre VERA, président (Aude)
- > Pierre AZEMAR, président (Aveyron)
- > Daniel SALENC, président (Bouches-du-Rhône)
- > Bruno CHOIX, président (Calvados)
- > Thierry PERBET, président (Cantal)
- > Geneviève BRANGÉ, présidente (Charente)
- > Sylvie MARTIN-MARCEL, présidente (Charente-Maritime)
- > Richard CARTON, président (Cher)
- > Laurent MELIN, président (Corrèze)
- > Yves BARD, président (Côte-d'Or)
- > Ludovic LORRE, président (Côtes-d'Armor)
- > Paul CHAPUT, président (Creuse)
- > Didier GOURAUD, président (Dordogne)
- > Manuela MORGADINHO, présidente (Doubs)
- > Frédéric REGNIER, président (Drôme)
- > Pascal CHEDEVILLE, président (Eure)
- > Stéphanie FROGER, présidente (Eure-et-Loir)
- > Fabienne LEPOITTEVIN, présidente (Finistère)
- > Xavier PETTET, président (Gard)
- > Lucien AMOROS, président (Haute-Garonne)
- > Philippe ARCHER, président (Gers)

- > Nathalie LAPORTE, présidente (Gironde)
- > Christian POUJOL, président (Hérault)
- > Philippe PLANTIN, président (Ille-et-Vilaine)
- > Nicolas COUSIN, président (Indre)
- > Gérard BOBIER, président (Indre-et-Loire)
- > Christian ROSTAING, président (Isère)
- > Jean-Michel CHARNU, président (Jura)
- > Patrice LARTIGUE, président (Landes)
- > Stéphane BURET, président (Loir-et-Cher)
- > Pascal CALAMAND, président (Loire)
- > Serge VIDAL, président (Haute-Loire)
- > Frédéric BRANGEON, président (Loire-Atlantique)
- > Carine ROY, représentante (Loiret)
- > François BREIL, président (Lot)
- > Jean-François BLANCHET, président (Lot-et-Garonne)
- > Florence VIGNAL, présidente (Lozère)
- > Nadège DEKENUYDT, présidente (Maine-et-Loire)
- > Jean-Denis MESLIN, président (Manche)
- > Dominique HAUTEM, président (Marne)
- > Caroline TRIPIED, présidente (Haute-Marne)
- > Luc DUPRÉ, président (Mayenne)
- > Jean-Paul DAUL, président (Meurthe-et-Moselle)
- > Philippe TOURNOIS, président (Meuse)
- > Julien MARSAC, président (Morbihan)
- > Sébastien THOMAS, président (Nièvre)
- > Philippe GUILBERT, président (Nord)
- > Morgan ISAAC, président (Oise)
- > Bruno BALLOCHE, président (Orne)
- > Gabriel HOLLANDER, président (Pas-de-Calais)
- > Jean-Luc HELBERT, président (Puy-de-Dôme)
- > Jean-Bernard VIVEN, président (Pyrénées-Atlantiques)
- > Daniel PUGES, président (Hautes-Pyrénées)
- > Robert BASSOLS, président (Pyrénées-Orientales)
- > Christophe BERNOLLIN, président (Rhône)
- > Damien PAROTY, président (Haute-Saône)

- > Jean-Philippe BOYER, président (Saône-et-Loire)
- > Fabienne MALHAIRE-BOULANGER, présidente (Sarthe)
- > Isabelle GUILLAUD, présidente (Savoie)
- > Olivier TAVERNIER, président (Haute-Savoie)
- > Farzaneh ZIAFATHY-NOBAR, représentante (Paris)
- > Guillaume DARTOIS, président (Seine-Maritime)
- > Thierry FROMENTIN, président (Seine-et-Marne)
- > Ronan KERAUDREN, président (Yvelines)
- > Sébastien KUGLER, président (Deux-Sèvres)
- > Christophe CRAPART, président (Somme)
- > Jean-Michel CAMPS, président (Tarn)
- > Roland DELZERS, président (Tarn-et-Garonne)
- > Roland ROLFO, président (Var)
- > Valérie COISSIEUX, présidente (Vaucluse)
- > Daniel LAIDIN, président (Vendée)
- > Karine DESROSES, présidente (Vienne)
- > Éric FAUCHER, représentant (Haute-Vienne)
- > Pascal CUNIN, représentant (Vosges)
- > Jean-Pierre RICHARD, président (Yonne)
- > Nicolas MOREL, président (Territoire de Belfort)
- > Yaëlle BUZZETTI, présidente (Essonne)
- > Leïla BELILI, présidente (Hauts-de-Seine)
- > Francis DUBRAC, président (Seine-Saint-Denis)
- > Vincent DIOT, président (Val-de-Marne)
- > Michel ALEXEEF, président (Val-d'Oise)

Membres associés

- > Delphine DAGORT, présidente (Saint-Pierre-et-Miquelon)
- > Élisabeth RIVIÈRE, présidente (Nouvelle-Calédonie)
- > Thomas GREAU, président (Saint-Barthélemy)
- > Angèle DORMOY, présidente (Saint-Martin)

Compagnies auditrices

- > Serge SCHALCK, président (Bas-Rhin)
- > Raphaël KEMPF, président (Colmar)
- > Christophe HETT, président (Mulhouse)
- > Kelly ASIN-MOUX, président (Polynésie Française)
- > Otilone TOKOTUU, président (Wallis-et-Futuna)

(*) Le réseau des CMA compte 21 Établissements publics : CMA France, 13 Chambres de métiers et de l'artisanat de région métropolitaines, 5 Chambres de métiers et de l'artisanat de région ultramarine et deux chambres de droit local : l'Alsace et la Moselle.

(**) Un président de chambre de niveau régional et de chambre de niveau départemental porte la voix de la chambre de métiers et de l'artisanat de région au sein de l'Assemblée générale. Le vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat de niveau départemental porte la voix du département.

Le Bureau

- > Joël FOURNY, président,
- > Laurent RIGAUD, premier vice-président,
- > Joseph CALVI, deuxième vice-président,
- > Fabienne MUNOZ, troisième vice-présidente,
- > Gérard BOBIER, trésorier,
- > Yannick MAZETTE, trésorier-adjoint,
- > Michel AOUSTIN, secrétaire,
- > Isabelle GUILLAUD, Fabienne LEPOITTEVIN, Emmanuel POYEN, Christophe RICHARD, Gérard GOMEZ, secrétaires-adjoints,
- > Henri SALOMON, membre délégué au titre de l'Outre-mer

La conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région

- > Joël FOURNY, président de CMA France et président de la CMA Pays de la Loire
- > Michel AOUSTIN, président de la CMA Bretagne
- > Francis BUISSIÈRE, présidente de la CMA Île-de-France
- > Joseph CALVI, président de la CMA Occitanie
- > Christophe DORE, président de la CMA Normandie
- > Vincent GAUD, président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
- > Gérard GOMEZ, président de la CMA Nouvelle-Aquitaine
- > Jean-Charles MARTINELLI, président de la CMA Corse
- > Yannick MAZETTE, président de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Aline MERIAU, présidente de la CMA Centre-Val de Loire
- > Emmanuel POYEN, président de la CMA Bourgogne-Franche-Comté
- > Christophe RICHARD, président de la CMA Grand Est
- > Laurent RIGAUD, président de la CMA Hauts-de-France
- > Bernard PICARDO, représentant des CMA d'Outre-mer
- > Gérard BOBIER, trésorier de CMA France

Les secrétaires généraux sont associés aux réunions de la conférence.

Les commissions

Les commissions organiques

La commission des finances

- > Président : **Morgan ISAAC** –
Rapporteur : **Jean-Denis MESLIN**
- > Représentant du Bureau : **Joseph CALVI**
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Dominique DIAT,
Vincent GAUD, Olivier TAVERNIER
- > **Bourgogne-Franche-Comté** :
Jean-Pierre RICHARD, Nicolas MOREL
- > **Bretagne** : Philippe PLANTIN
- > **Centre-Val de Loire** : Richard CARTON,
Nicolas COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Dominique HAUTEM,
Jean-Luc HOFFMANN, Philippe FISCHER
- > **Hauts-de-France** : Morgan ISAAC,
Christophe PETIT
- > **Île-de-France** : Francis BUISSIÈRE,
Michel ALEXEEF
- > **Normandie** : Pascal CHEDEVILLE,
Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Jean-François BLANCHET,
Sylvie MARTIN-MARCEL, Jean-Bernard VIVEN
- > **Occitanie** : François BREIL, Joseph CALVI, Xavier
PERRET
- > **Pays de la Loire** : Luc DUPRÉ, Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Roland ROLFO,
Daniel SALENC
- > **Outre-mer** : Fahar MADI

La commission du personnel

- > Président : Gérard BOBIER
- > Le directeur général de CMA France,
membre de droit
- > Pierre AZEMAR (Aveyron)
- > Frédéric BRANGEON (Loire-Atlantique)

- > Valérie COISSIEUX (Vaucluse)
- > Gérard GOMEZ (Nouvelle-Aquitaine)
- > Isabelle GUILLAUD (Savoie)
- > Philippe GUILBERT (Nord)
- > Fabienne LEPOITTEVIN (Finistère)
- > Julien MARSAC (Morbihan)
- > Sylvie MARTIN-MARCEL (Charente-Maritime)
- > Jean-Denis MESLIN (Manche)
- > Manuela MORGADINHO (Doubs)
- > Fabienne MUNOZ (Ardèche)
- > Olivier TAVERNIER (Haute-Savoie)
- > Caroline TRIPIED (Haute-Marne)
- > Expert titulaire : Marie-Frédérique DO COUTO
- > Expert suppléant : Olivier VISSET

Les commissions d'étude

La commission des affaires générales

- > **Présidente** : Nadège DEKENUYDT –
Vice-président : Stéphane FIGUIÈRE
- > **Représentante du Bureau** : Fabienne MUNOZ
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Jean-Luc HELBERT,
Frédéric REGNIER, Serge VIDAL
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Yves BARD,
Jean-Philippe BOYER
- > **Bretagne** : Michel Aoustin
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET,
Stéphanie FROGER
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Valérie MESSINA, Serge SCHALCK,
Caroline TRIPIED
- > **Hauts-de-France** : Christophe CRAPART,
Morgan ISAAC
- > **Île-de-France** : Thierry FROMENTIN,
Ronan KERAUDREN
- > **Normandie** : Guillaume DARTOIS,
Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Paul CHAPUT,
Éric FAUCHER, Sébastien KRUGLER
- > **Occitanie** : Philippe ARCHER,
Roland DELZERS, Christian POUJOL
- > **Pays de la Loire** : Nadège DEKENUYDT,
Luc DUPRÉ

- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** :
Valérie COISSIEUX, Stéphan FIGUIÈRE
- > **Outre-mer** : Vernita BLACODON
- > **Experts titulaires** : Dominique KLEIN,
Jean-Marc ROGER
- > **Expert suppléant** : Olivier VISSET

La commission de la formation

- > **Président** : Jean-Michel CAMPS –
Vice-président : Daniel LAIDIN
- > **Représentant du Bureau** : Emmanuel POYEN
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Christophe
BERNOLLIN, Pierre GIROD, Thierry PERBET
- > **Bourgogne-Franche-Comté** :
Jean-Michel CHARNU, Damien PAROTY
- > **Bretagne** : Julien MARSAC
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET,
Aline MERIAU
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL, Christophe HETT,
Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : Philippe GUILBERT,
Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Yaëlle BUZZETTI,
Francis DUBRAC
- > **Normandie** : Bruno CHOIX, Guillaume DARTOIS
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Didier GOURAUD,
Patrice LARTIGUE, Laurent MELIN
- > **Occitanie** : Jean-Michel CAMPS, Daniel PUGES,
Pierre VERA
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON,
Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Gilles DUTTO,
Roland ROLFO
- > **Outre-mer** : Simon VAINQUEUR
- > **Expert titulaire** : Simon PHILIBERT
- > **Experts suppléants** : Frédéric ENFREIN,
Vincent LABRUYÈRE

La commission du développement économique et territoriale

- > **Présidente** : Geneviève BRANGÉ –
- Vice-présidente** : Manuela MORGADINHO
- > **Représentant du Bureau** : Gérard BOBIER

- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Isabelle GUILLAUD, Fabienne MUNOZ, Christian ROSTAING
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Manuela MORGADINHO, Emmanuel POYEN
- > **Bretagne** : Ludovic LORRE
- > **Centre-Val de Loire** : Gérard BOBIER, Nicola COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Jean-Paul DAUL, Christophe RICHARD, Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX, Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Michel ALEXEUF, Leïla BELILI
- > **Normandie** : Bruno BALLOCHE, Pascal CHEDEVILLE
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Geneviève BRANGÉ, Karine DESROSES, Nathalie LAPORTE
- > **Occitanie** : Lucien AMOROS, Robert BASSOLS, Florence VIGNAL
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON, Nadège DEKENUYDT
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Valérie COISSIEUX, Fabrice ZIMMERMANN
- > **Outre-mer** : Bernard PICARDO

- > **Experts titulaires** : Vincent LABRUYÈRE, Nicolas TERRASSIER
- > **Expert suppléant** : Nicolas MEURET

La commission de la communication et du marketing

- > **Président** : Sébastien THOMAS –
- Vice-présidente** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- > **Représentant du Bureau** : Gérard GOMEZ

- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Pascal CALAMAND
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Sébastien

THOMAS

- > **Bretagne** : Fabienne LEPOITTEVIN
- > **Centre-Val de Loire** : Nicolas COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX
- > **Île-de-France** : Vincent DIOT
- > **Normandie** : Christophe DORE
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
- > **Occitanie** : Pierre AZEMAR
- > **Pays de la Loire** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Yannick MAZETTE
- > **Outre-mer** : Henri SALOMON

- > **Experts titulaires** : Agnès BELARD, Jean-Pierre KOLTALO

Les commissions spécifiques

La commission de l'Outre-mer

- > **Président** : Bernard PICARDO
 - > **Vice-président** : Michel AOUSTIN

 - > **Martinique** : Henri SALOMON
 - > **Guyane** : Vernita BLACODON
 - > **Guadeloupe** : Simon VAINQUEUR
 - > **La Réunion** : Bernard PICARDO
 - > **Mayotte** : Fahar MADI
 - > **Bretagne** : Michel AOUSTIN
 - > **Indre-et-Loire** : Gérard BOBIER
 - > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
 - > **Bourgogne-Franche-Comté** : Emmanuel POYEN
 - > **Sarthe** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- Membre associé :
- > **Saint-Pierre-et-Miquelon** : Delphine DAGORT
 - > **Nouvelle-Calédonie** : Élisabeth RIVIÈRE
 - > **Saint-Barthélemy** : Thomas GREAUX
 - > **Saint-Martin** : Angèle DORMOY

La commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

- > **Président** : Christian POUJOL

- > Joël FOURNY, président de CMA France
- > Gérard BOBIER, trésorier de CMA France

Membres titulaires

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Yvelines, Ronan KERAUDREN
- > Ardennes, Valérie MESSINA
- > Hérault, Christian POUJOL

Au titre de la commission des finances :

- > Pascal CHEDEVILLE, Eure
- > Dominique DIAT, Allier
- > Jean-Denis MESLIN, Manche

Membres suppléants

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Jean-Philippe BOYER, Saône-et-Loire
- > Valérie COISSIEUX, Vaucluse
- > Roland DELZERS, Tarn-et-Garonne

Au titre de la commission des finances :

- > Jean-François BLANCHET, Lot-et-Garonne
- > Jean-Luc HOFFMANN, Alsace
- > Sylvie MARTIN-MARCEL, Charente-Maritime

Représentants des bénéficiaires désignés par l'Association Française des Anciens Présidents de CMA :

Titulaires :

- > Gérard MORIN, président
- > Bernard DETREZ, 3^e vice-président
- > André SYLVESTRE, secrétaire

Suppléants :

- > Maurice MILCENT, 1^{er} vice-président
- > Francis HAAS, 2^e vice-président



Directeur de la publication :
Joël FOURNY

Crédits photos :
CMA - Droits réservés

Mai 2025

CMA, artisans de la nouvelle économie

 ARTISANAT.FR



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCE